

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 16361

Numéro SIREN : 484 085 550

Nom ou dénomination : 4UATRE

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2018 sous le numéro de dépôt 71040



1819203701

DATE DEPOT :	2018-07-11
NUMERO DE DEPOT :	2018R071040
N° GESTION :	2005B16361
N° SIREN :	484085550
DENOMINATION :	4UATRE
ADRESSE :	3 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris
DATE D'ACTE :	2018/06/30
TYPE D'ACTE :	PROJET DE FUSION
NATURE D'ACTE :	

OSB16361

TRAITE DE FUSION

Greffes du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

11 JUIL. 2018

Sous le N° :

71010 

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société 4UATRE

Société par Actions Simplifiée au capital de 148 715,00 euros,
Ayant son siège social 3 rue de la Rochefoucauld – 75009 PARIS,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 484 085 550,
Représentée par Monsieur Grégory VINCENS en sa qualité de Président, spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision collective des associés du 29.06.2018,

Ci-après désignée 4UATRE ou la société absorbante,
D'une part,

ET

La société PARDON MY FRENCH

Société par Actions Simplifiée à Associée Unique au capital de 40 000,00 euros,
Ayant son siège social 3 rue de la Rochefoucauld – 75009 PARIS,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 442 913 935,
Représentée par la société UTB, en sa qualité de Présidente, elle-même représentée par son Président, Monsieur Grégory VINCENS, spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision de l'associée unique du 29.06.2018,

Ci-après désignée PARDON MY FRENCH ou la société absorbée,
D'autre part,

Il a été, en vue de la fusion de PARDON MY FRENCH et de 4UATRE, par voie d'absorption de la première par la seconde, sous le régime prévu aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce, arrêté les conventions qui suivent réglant ladite fusion.

Préalablement aux conventions objet des présentes, il est exposé ce qui suit :

PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTIES A LA FUSION

1) Société absorbée

La société PARDON MY FRENCH est une Société par Actions Simplifiée à Associée Unique dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises commerciales et immobilières et plus particulièrement dans les entreprises exerçant une activité liée à la communication financière, à la communication interne, à la communication du changement, à la communication RH, sponsoring, mécénat et communications institutionnelles ; la réalisation et la fourniture de toutes prestations d'assistance et services au profit de toutes sociétés et de prestation d'animations au profit de sociétés liées ; la gestion de biens immobiliers ou mobiliers, réalisation d'avance de trésorerie, l'assistance

dans la gestion de la trésorerie ou le financement des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 31.07.2002.

Le capital social de la société PARDON MY FRENCH s'élève actuellement à 40 000,00 euros. Il est réparti en 4 000 actions de 10 euros de nominal chacune, intégralement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

2) Société absorbante

La société 4UATRE est une Société par Actions Simplifiée, dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

Toutes prestations de services en conseil, audit, formation, recrutement, coaching et représentation dans les domaines de la communication, de la presse, de l'édition et de la publicité, et plus particulièrement dans le domaine communication & design ; toutes activités artistiques et graphiques ; conseil en communication, en publicité ; agence de publicité, de marketing artistiques ; toutes activités liées aux multimédias, la typographie, la conception de logiciels ; toutes activités liées à l'architecture commerciale ; toutes ventes par voie de tous circuits de commercialisation.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 14.09.2005.

Le capital social de la société 4UATRE s'élève actuellement à 148 715,00 euros. Il est réparti en 148 715 actions de 1 euro de nominal chacune, intégralement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

3) Liens en capital et dirigeants communs

- PARDON MY FRENCH détient 148 714 actions sur les 148 715 composant le capital social de 4UATRE, représentant 99.99 % du capital et des droits de vote de ladite société.

- Le dirigeant de PARDON MY FRENCH est la société UTB, Présidente, elle-même représentée par son Président, Monsieur Grégory VINCENS

Le dirigeant de 4UATRE est Monsieur Grégory VINCENS, Président.

MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Les sociétés PARDON MY FRENCH et 4UATRE envisagent cette fusion dans le but de simplifier l'organisation et la gestion du groupe et de réaliser une économie sur les coûts de fonctionnement.

COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes annuels arrêtés au 31.12.2017, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées, et régulièrement approuvés (Lesdits comptes annuels figurent en Annexe I).

Ces comptes annuels ont fait l'objet d'une communication réciproque.

Régime fiscal

La société absorbante et la société absorbée déclarent qu'elles sont toutes deux imposables à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 206-1 du Code général des impôts.

METHODE D'EVALUATION UTILISEE

Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif sont apportés, conformément à la réglementation comptable (PCG art. 710-1 et 720-1), pour leur valeur nette comptable au 31.12.2017.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour la détermination de la partie d'échange entre les titres des sociétés absorbante et absorbée et la rémunération octroyée à la société absorbée sont détaillées en annexe 2.

COMMISSAIRE A LA FUSION

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du Code de commerce, les parties aux présentes ont adressé au Président du tribunal de commerce de Paris a, une requête en vue de la désignation de la société JM Auditors, ayant son siège social 207 rue de Bercy, Tour Mattei – 75012 PARIS, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 451 289 946, représentée par son Président : Monsieur Jérôme MONTEIL, en qualité de Commissaire à la fusion et aux apports,

En application des dispositions susvisées, la société JM Auditors a pour mission :

- d'examiner les modalités de la fusion ;
- d'apprécier la valeur des apports en nature et, le cas échéant, des avantages particuliers qui seraient consentis et de vérifier que les valeurs relatives attribuées à la société absorbante et à la société absorbée sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable ;
- d'établir les rapports, contenant les mentions prévues par la réglementation applicable, qui seront mis à la disposition des associés de la société absorbante et de la société absorbée dans les conditions définies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Et, cela exposé, il est passé aux conventions ci-après relatives aux apports faits à titre de fusion par PARDON MY FRENCH à 4UATRE.

Les conventions seront divisées en huit parties, savoir :

- la première, relative à l'apport-fusion effectué par PARDON MY FRENCH à 4UATRE;
- la deuxième, relative à la propriété et à l'entrée en jouissance ;
- la troisième, relative aux charges et conditions de l'apport-fusion ;
- la quatrième, relative à la rémunération de cet apport-fusion ;
- la cinquième, relative aux déclarations des sociétés participantes ;
- la sixième, relative aux conditions suspensives ;
- la septième, relative au régime fiscal ;
- la huitième, relative aux dispositions diverses.

PREMIERE PARTIE
APPORT-FUSION PAR PARDON MY FRENCH A 4UATRE

Monsieur Grégory VINCENS, agissant au nom et pour le compte de PARDON MY FRENCH, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et 4UATRE, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport ès-qualité, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à 4UATRE, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Monsieur Grégory VINCENS ès-qualité, sous les mêmes conditions suspensives, de la toute propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront le patrimoine de PARDON MY FRENCH, à la date de réalisation définitive de la présente fusion.

En conséquence et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives :

- le patrimoine de la société absorbée sera dévolu à la société absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion ; il comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de la société absorbée à cette date, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de cette société à cette date ;
- la société absorbante deviendra débitrice des créanciers de la société absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

I - DESIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL

L'actif apporté comprenait, à la date du 31.12.2017, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés évalués à leur valeur comptable conformément aux règles comptables (PCG art 710-1 et 720-1) :

A - ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles			
	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport (valeur nette comptable) au 31.12.2017
Concessions, brevets et droits similaires	64 846 euros	64 846 euros	0 euro

Total des immobilisations incorporelles : 0 euro.

Immobilisations corporelles			
	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport (valeur nette comptable) au 31.12.2017
Autres immobilisations corporelles	301 549 euros	211 299 euros	90 250 euros

Total des immobilisations corporelles : 90 250 euros.

Immobilisations financières			
	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport (valeur nette comptable) au 31.12.2017
Autres participations	222 135 euros	28 420 euros	193 715 euros
Créances rattachées à des participations	62 574 euros	38 869 euros	23 705 euros
Autres immobilisations financières	67 032 euros	0 euro	67 032 euros

Total des immobilisations financières : 284 452 euros.

B - ACTIF NON IMMOBILISE

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport (valeur nette comptable) au 31.12.2017
Clients et comptes rattachés	220 274 euros	89 945 euros	130 329 euros
Autres créances	11 167 euros	0 euro	11 167 euros
Disponibilités	107 286 euros	0 euro	107 286 euros

Total de l'actif non immobilisé : 257 274 euros

TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES :

- Immobilisations incorporelles : 0 euro
- Immobilisations corporelles : 90 250 euros
- Immobilisations financières : 284 452 euros
- Actif non immobilisé : 257 274 euros

TOTAL : SIX CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX SEPT (631 977) EUROS.

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par PARDON MY FRENCH à 4UATRE comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF

La société absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la société absorbée la totalité du passif de cette dernière dont le montant au 31.12.2017 est ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la société absorbée, au 31.12.2017 ressort à :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 13 608 euros.

- Emprunts et dettes financières divers : 6 480 euros.
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 40 408 euros.
- Dettes fiscales et sociales : 159 544 euros.
- Autres dettes : 111 601 euros.

TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE ABSORBEE AU 31.12.2017 : TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE SIX CENT QUARANTE DEUX (331 642) EUROS.

Le représentant de la société absorbée certifie :

- que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la société au 31.12.2017 et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,
- qu'il n'existait, dans la société absorbée, à la date susvisée du 31.12.2017, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan,
- plus spécialement que la société absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,
- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

III - ACTIF NET APPORTE

- Les éléments d'actifs sont évalués au 31.12.2017 à : 631 977 euros.
- Le passif pris en charge à la même date s'élève à : 331 642 euros.

Soit un actif net apporté évalué à 300 335 euros.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant.

ORIGINE DE PROPRIETE

Le fonds apporté à 4UATRE à titre de fusion résulte d'une création en date du 01.07.2002.

ENONCIATION DES BAUX

La société absorbée est titulaire d'un bail commercial pour les locaux sis 3 rue de la Rochefoucauld – 75009 PARIS.

DEUXIEME PARTIE
DATE D'EFFET - PROPRIETE – JOUISSANCE

4UATRE sera propriétaire et prendra possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière, soit à l'issue de la dernière des assemblées générales appelée à se prononcer sur la fusion.

Jusqu'audit jour, PARDON MY FRENCH continuera de gérer, avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord préalable de 4UATRE.

La société 4UATRE sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, parts sociales, obligations et engagements divers de la société PARDON MY FRENCH, dans la mesure où ils se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de Commerce, les sociétés PARDON MY FRENCH et 4UATRE, de convention expresse, décident que la fusion prendra effet rétroactivement, aux plans comptable et fiscal, le 01.01.2018, soit antérieurement aux assemblées générales des sociétés PARDON MY FRENCH et 4UATRE, de sorte que corrélativement, les résultats de toutes les opérations effectuées par la société PARDON MY FRENCH à compter du 01.01.2018 et jusqu'à la date de réalisation seront exclusivement, selon le cas, au profit ou à la charge de la société 4UATRE, ces opérations étant considérées de plein droit comme étant accomplies par la société 4UATRE, qui les reprendra dans son compte de résultat.

A cet égard, le représentant de la société PARDON MY FRENCH déclare qu'il n'a été fait, depuis le 01.01.2018 aucune opération autre que les opérations de gestion courante et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de signature des présentes et celle de la réalisation définitive de la fusion.

Les sociétés reconnaissent que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

TROISIEME PARTIE CHARGES ET CONDITIONS

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBANTE

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la société absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

1) La société absorbante prendra les biens et droits, et notamment le fonds à elle apporté, avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, et ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la société absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de PARDON MY FRENCII.

3) La société absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, parts sociales, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la société absorbée.

4) La société absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion.

5) La société absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

6) La société absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

7) La société absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la société absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

8) La société absorbée n'emploie aucun salarié.

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE

1) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

2) Le représentant de la société absorbée s'oblige, ès-qualité, à fournir à la société absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la société absorbante, tous actes complémentifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3) Le représentant de la société absorbée, ès-qualité, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la société absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4) Le représentant de la société absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la société absorbée.

5) Le représentant de la société absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des contrats dont est titulaire la société absorbée, chaque fois que cela sera nécessaire.

QUATRIEME PARTIE
REMUNERATION DES APPORTS - AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE
ABSORBANTE - REDUCTION DU CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE -
DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

REMUNERATION DES APPORTS

La valeur totale des biens et droits apportés par PARDON MY FRENCH étant estimée à 631 977 euros, et le passif pris en charge par 4UATRE s'élevant à 331 642 euros, il en résulte que la valeur nette des biens et droits apportés s'élève à 300 335 euros.

En contrepartie de la valeur nette des apports ainsi effectués par PARDON MY FRENCH, les parties sont convenues de déterminer la rémunération attribuée à la société PARDON MY FRENCH en application des principes décrits en annexe N° 2.

Selon cette évaluation, la valeur de titre de chaque société participante est la suivante :

- PARDON MY FRENCH : six cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-sept centimes (657.87 €) par action,
- 4UATRE : seize euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (16.98 €) par action.

En conséquence, pour les besoins de la rémunération des apports, le rapport d'échange des titres est fixé à 39 actions de 4UATRE pour 1 action de PARDON MY FRENCH.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE

La société 4UATRE procédera à une augmentation de son capital social d'un montant de cent cinquante-six mille (156 000) euros, pour le porter de cent quarante-huit mille sept cent quinze (148 715) euros à trois cent quatre mille sept cent quinze (304 715) euros, par création de 156 000 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune qui seront directement attribuées à la société UTB, associée unique de la société PARDON MY FRENCH, à raison de 156 000 actions de 4UATRE pour 4 000 actions de PARDON MY FRENCH.

Ces actions nouvelles porteront jouissance à compter de ce jour.

A compter de cette date, elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt en sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

La différence entre la valeur de l'actif net transféré par la société absorbée (soit 2 631 500 euros) et le montant nominal de l'augmentation de capital de la société absorbante (soit cent cinquante-six mille (156 000) euros), constitue une prime de fusion d'un montant de deux millions quatre cent soixante-quinze mille cinq cents (2 475 500) euros qui sera inscrite au passif du bilan de la société absorbante et sur laquelle porteront les droits de tous les associés de la société absorbante.

Il est précisé qu'il sera proposé aux associés de la société absorbante appelée à statuer sur la fusion, d'autoriser le Président de la société absorbante (avec faculté de subdélégation) à :

- imputer sur la prime de fusion l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion, ainsi que toutes sommes nécessaires à la reprise des engagements de la société absorbée par la société absorbante ;
- prélever sur la prime de fusion la somme nécessaire pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après réalisation de la fusion ;
- prélever sur la prime de fusion tout passif omis ou non révélé concernant les biens transférés.

REDUCTION DE CAPITAL DE LA SOCIETE TRANSPORTS GRÉGORY VINCENS

Parmi les biens transmis par la société PARDON MY FRENCH à la société 4UATRE figurent 148 714 actions de la société 4UATRE que cette dernière ne peut juridiquement conserver. Ces actions seront annulées et le capital social réduit en conséquence d'une somme de cent quarante-huit mille sept cent quatorze (148 714) euros, correspondant à la valeur nominale desdites actions, le capital social étant ainsi ramené à cent cinquante-six mille un (156 001) euros.

Le nombre d'actions à l'issue de la réalisation de la présente fusion sera de 156 001 actions d'un montant de un (1) €.

La différence entre la valeur des actions de 4UATRE annulées (2 524 863 euros) et le montant nominal de la réduction de capital de la société absorbante (148 714 euros), soit une différence de 2 376 149 euros, sera imputée sur la prime de fusion qui sera ramenée de 2 475 500 euros à 99 351 euros.

DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBÉE

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de commerce, PARDON MY FRENCH sera dissoute par anticipation et de plein droit, par le seul fait de la fusion et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le passif de PARDON MY FRENCH sera entièrement pris en charge par 4UATRE.

La dissolution de PARDON MY FRENCH ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

Les actions créées par la société 4UATRE en rémunération des apports de la société PARDON MY FRENCH seront attribuées immédiatement à l'associé unique de la société apporteuse à raison de 156 000 actions de la société 4UATRE contre 4 000 actions de la société PARDON MY FRENCH.

CINQUIEME PARTIE DECLARATIONS

Le représentant de la société absorbée déclare :

SUR LA SOCIETE ABSORBEE ELLE-MEME

- 1) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de redressement ou liquidation judiciaires, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.
- 2) Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.
- 3) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

SUR LES BIENS APPORTES

- 1) Que les indications concernant la création du fonds figurent plus haut.
- 2) Que le patrimoine de la société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.
- 3) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, notamment les divers éléments corporels ou incorporels composant le fonds compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque autres que ce qui suit :
Publicité de contrats de location
Inscription du 19 avril 2016 Numéro 5521
Montant de la créance : 75 700 euros
Au profit de : BMW FINANCE SNC, immeuble le Renaissance, 3 rond-point des saules – 78280 GUYANCOURT
Biens concernés : X5 F15 xDrive 40d 313 ch Exclusive A 5p. 0N60633.

et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la société absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

Le représentant de la société absorbante déclare :

- que ladite société n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent contrat de fusion et que Monsieur Grégory VINCENS est dûment autorisé à la représenter à cet effet ;
- que les actions de la société 4UATRE qui seront émises en rémunération de l'apport-fusion le seront en pleine propriété et qu'elles seront libres de toute restriction, sûretés, options, gage, nantissement, privilège ou droit quelconque susceptible de restreindre le droit de propriété desdites actions.

SIXIEME PARTIE CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente opération de fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par l'associé unique de la société absorbée, de la dissolution anticipée, sans liquidation de la société absorbée et de la transmission universelle de son patrimoine à la société absorbante ;
- Approbation de la fusion par les associés de la société absorbante, de la valeur des apports, de la parité d'échange et de l'augmentation de capital de la société absorbante résultant de la fusion ;

A défaut de réalisation de ces conditions suspensives au plus tard le 31.12.2018, la présente convention sera considérée comme caduque, sans indemnité de part ni d'autre.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes des pièces ou procès-verbaux constatant la réalisation définitive de la fusion ou tout autre moyen approprié.

SEPTIEME PARTIE REGIME FISCAL - OBLIGATIONS DECLARATIVES

Impôt sur les sociétés

Les représentants de la société absorbante et de la société absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 01.01.2018.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les représentants de PARDON MY FRENCH, société absorbée et de 4UATRE, société absorbante déclarent placer la présente fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts.

a) 4UATRE, société absorbante prend les engagements suivants :

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 31.12.2017, comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, 4UATRE, société absorbante, conformément aux dispositions de la documentation administrative BOI-IS-FUS-30-20 n°10 reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société absorbée ;

La société absorbante calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ;

b) La société absorbante s'engage à reprendre au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez PARDON MY FRENCH, société absorbée ; elle reprendra, si elles ont été constatées par la société absorbée, la provision pour investissement ;

c) La société absorbante inscrira au passif de son bilan la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures de la société absorbée et qui était afférente aux éléments transférés, en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et rattachera ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'auraient dû le faire la société apporteuse ;

d) 4UATRE, société absorbante reprendra au passif de son bilan la réserve spéciale des plus-values à long terme que la société absorbée aura choisi de maintenir à son bilan ;

e) La société absorbante se substituera à PARDON MY FRENCH, société apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

f) Participation à l'effort de construction

La société absorbante s'engage à prendre en charge les obligations de la société absorbée en matière de participation des employeurs à l'effort de construction en vue de bénéficier des excédents d'investissements dont dispose cette dernière. Il est fait mention de cet engagement dans la déclaration de cession souscrite en application de l'article 221 du code général des impôts (Documentation administrative BOI-TPS-PEEC-40 n°280).

g) La société absorbée n'a souscrit aucun engagement de conservation de titres.

h) La société absorbée n'a bénéficié d'aucune subvention d'investissement.

Pour l'application du régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts, les soussignés, ès-qualité, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent expressément à joindre aux déclarations des sociétés absorbée et absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

Toutefois, cet état ne sera fourni qu'au titre de l'exercice de réalisation de la fusion (Documentation administrative BOI-IS-FUS-60-10-20 n°130).

La société absorbante, tiendra le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 du CGI.

Taxe sur la valeur ajoutée

a) Les représentants de la société absorbée et de la société absorbante constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci. En outre, la société absorbante continuera la personne de

la société absorbée pour l'application des articles 266, 1-c, 268 et 297 A du Code général des impôts relatif aux opérations taxables sur la marge.

b) La société absorbante déclare qu'elle demandera le remboursement du crédit de taxe déductible dont est titulaire, le cas échéant, la société absorbée.

Droits d'enregistrement

La Société Absorbante et la Société Absorbée entendent placer la présente fusion sous le régime prévu à l'article 816 du Code général des impôts et demandent qu'il soit soumis au droit fixe de 500 euros.

La présente convention sera soumise à la formalité de l'enregistrement fiscal.

Autres taxes :

Taxe d'apprentissage et formation professionnelle

La société absorbante s'engage à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue pouvant être due par la société absorbée à compter de la date d'effet de la fusion.

Participation des employeurs à l'effort de construction

Conformément aux dispositions de l'article 163 Annexe II du Code général des impôts, la société absorbante s'engage à prendre en charge la totalité des obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction, à laquelle la société absorbée resterait soumise lors de la réalisation définitive de la fusion, à raison des salaires payés par cette dernière.

Participation des salariés

La société absorbante s'engage notamment à reprendre à son bilan les investissements réalisés antérieurement par la société absorbée et à se soumettre aux obligations pouvant incomber à cette dernière du chef de ces investissements.

La société absorbante demande, en tant que de besoin, à bénéficier de la faculté de report des excédents de dépenses qui auraient pu être réalisées par la société absorbée et existant à la date de prise d'effet de la fusion.

Au regard de tous autres impôts et taxes se rapportant à l'activité de la société absorbée, la société absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société absorbée.

CVAE - CFE

La Société absorbante suppléera au paiement de la CVAE et de la CFE relatifs à la Société absorbée.

Opérations antérieures

La société absorbante s'engage à reprendre, en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge des engagements d'ordre fiscal afférents aux éléments compris dans les apports qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société absorbée à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur, notamment en matière de droits d'enregistrement et d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires, et en particulier à l'occasion de fusions ou d'apports partiels d'actif soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis par la Société absorbée (conformément à l'article 210 B bis du Code général des Impôts et selon les termes du BOI-IS-FUS-20-40-10 du 7 janvier 2013).

HUITIEME PARTIE DISPOSITIONS DIVERSES

FORMALITES

- 1) La société absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.
- 2) La société absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
- 3) La société absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.
- 4) La société absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

La société absorbée déclare se désister purement et simplement de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant lui profiter, pour garantir les charges et conditions imposées aux termes des présentes à la société absorbante.

REMISE DES TITRES

Il sera remis à la société absorbante, lors de la réalisation définitive de la fusion, les titres et attestations de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts sociales et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs apportés par PARDON MY FRENCH à 4UATRE.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les apports, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les Parties affirment, sous les peines édictées à l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent contrat exprime l'intégralité des accords entre les Parties, de la rémunération des apports de la Société Absorbée et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de

cette

affirmation.

DROIT APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

Tous litiges pouvant s'élever entre les Parties concernant son interprétation, son exécution, sa validité ou autre, seront soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de PARIS.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants des sociétés absorbée et absorbante, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet, si nécessaire, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs,
- au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

ELECTION DU DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

Fait à PARIS

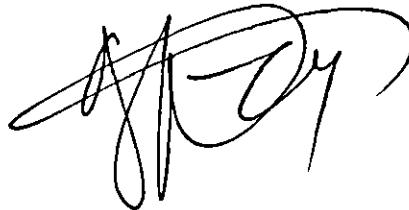
Le 30.06.2018

en 5 exemplaires,

4UATRE

Représentée par Monsieur Grégory VINCENS

(*)



PARDON MY FRENCH

**Représentée par la société UTB,
représentée par Monsieur Grégory VINCENS**

(*)



(*) Mention manuscrite « Lu et approuvé » + signature

ANNEXE I

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2017

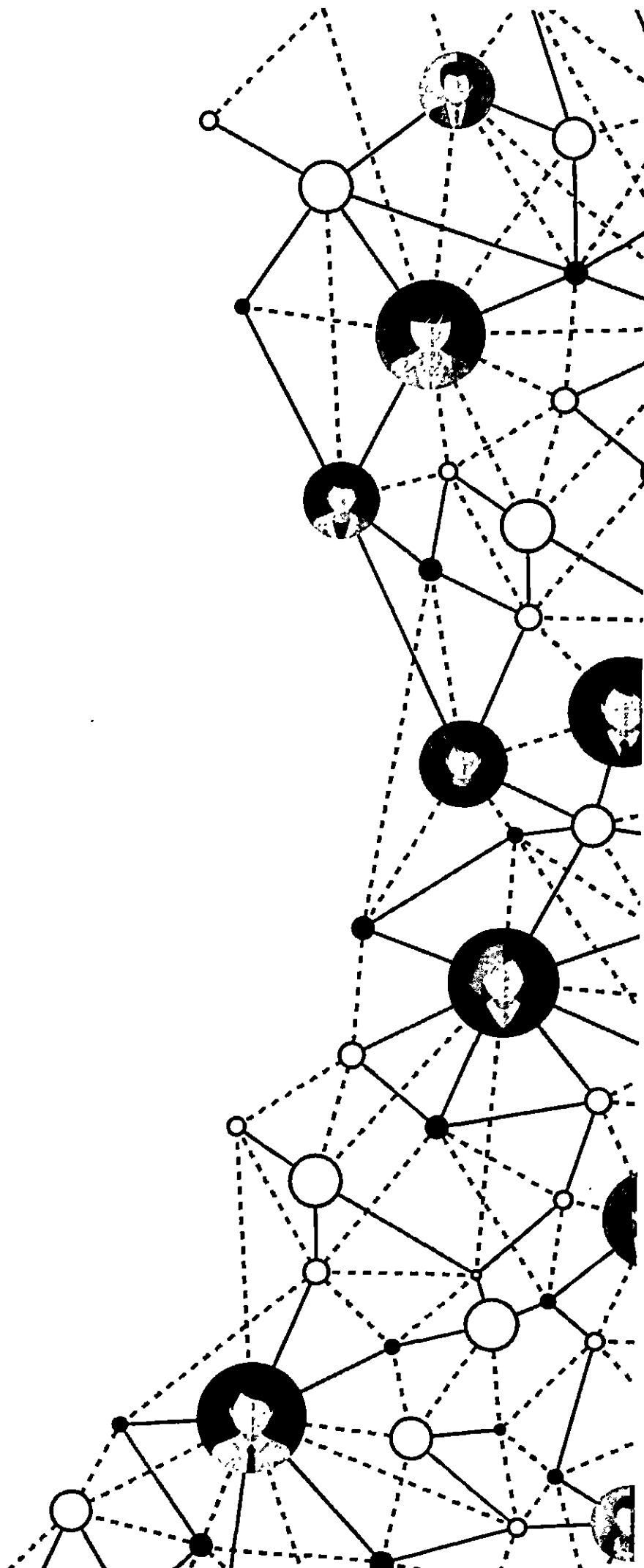
- de la société absorbée
- de la société absorbante

Plaquette

4UATRE

31/12/2017

Ce document contient 55 pages



4UATRE

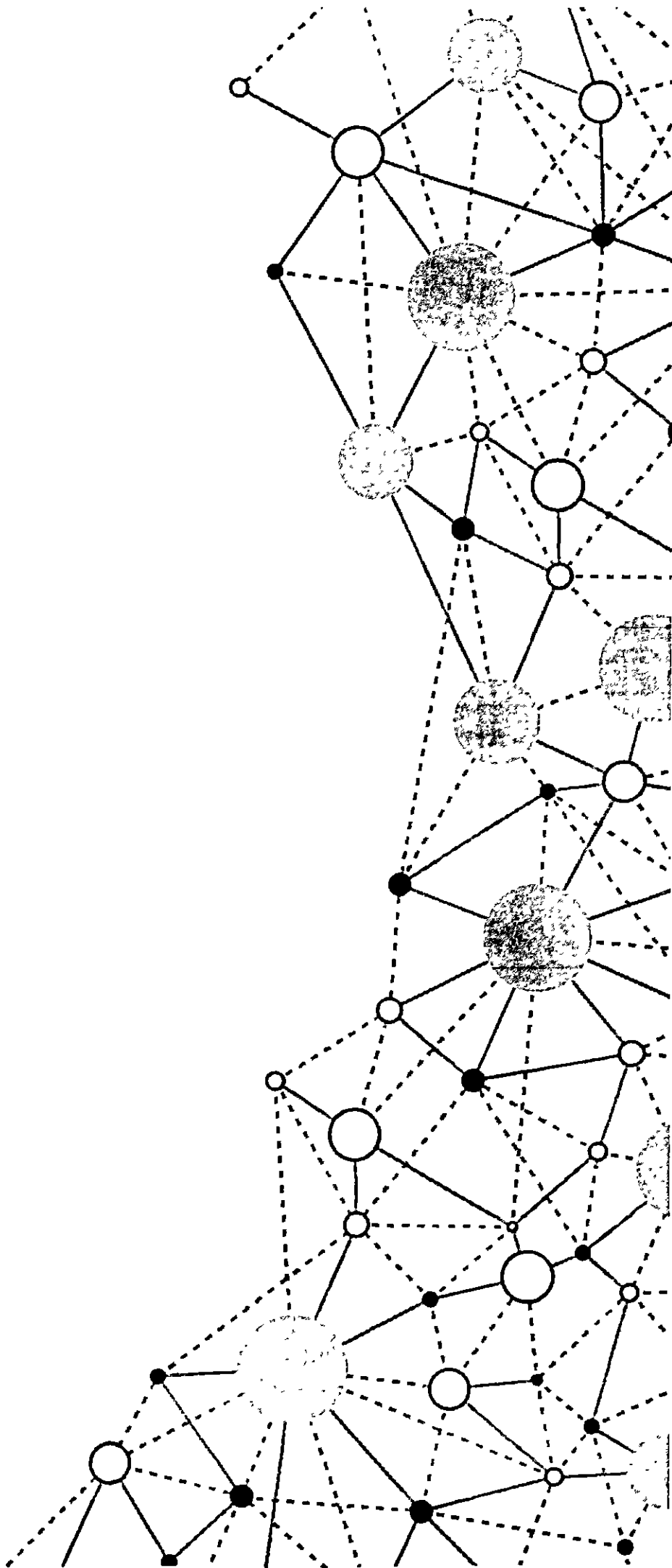
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Rapport</i>	3
1.1	Rapport	4
2	<i>Comptes annuels</i>	5
2.1	Bilan actif	6
2.2	Bilan passif	7
2.3	Compte de résultat	8
2.4	Bilan actif (détail)	10
2.5	Bilan passif (détail)	12
2.6	Compte de résultat (détail)	14
3	<i>Annexe</i>	17
3.1	Annexe	18
4	<i>Déclaration et liasse fiscale</i>	29
4.1	2065 Impôt sur les sociétés	30
4.2	2065 bis	31
4.3	2050 Bilan actif	32
4.4	2051 Bilan passif	33
4.5	2052 Compte de résultat	34
4.6	2053 Compte de résultat (suite)	35
4.7	2054 Immobilisations	37
4.8	2055 Amortissements	38
4.9	2056 Provisions inscrites au bilan	39
4.10	2057 Etat des créances et dettes	40
4.11	2058-A Détermination résultat fisc.	41
4.12	2058-B Déicits prov. non deduct.	42
4.13	Prod. à recevoir charges à payer	43
4.14	Provisions non deductibles	44
4.15	2058-C Affectation du résultat	45
4.16	2059-A Détermin. plus moins-values	46
4.17	2059-B Affectation plus values C/T	47
4.18	2059-C Suivi des moins values L/T	48
4.19	2059-D Affectation plus values L/T	49
4.20	2059-E Détermination VA produite	50
4.21	2059-F Capital social	51
4.22	2059-G Filiales	52
4.23	Détail des charges constatées d'avance	53
4.24	2069-RCI Réductions et crédits d'impôts	54
4.25	Annexe libre texte	55

4UATRE

Rapport





KPMG Entreprises
Bureau du Mans
40 bis, place de la République
CS 81639
72016 Le Mans Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)02 43 50 80 00
Télécopie : +33 (0)02 43 50 80 39
Site internet : www.kpmg.fr

SAS 4uatre
3, rue de la Rochefoucault
75009 - PARIS

Le Mans, le 19 mars 2018

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 12 avril 2007, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la SAS 4uatre relatifs à la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 qui se caractérisent par les données suivantes :

— Total du bilan :	2 267 228 EUR
— Chiffre d'affaires :	4 190 786 EUR
— Résultat net comptable :	269 564 EUR

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Olivier Provost
Associé, Directeur Maine

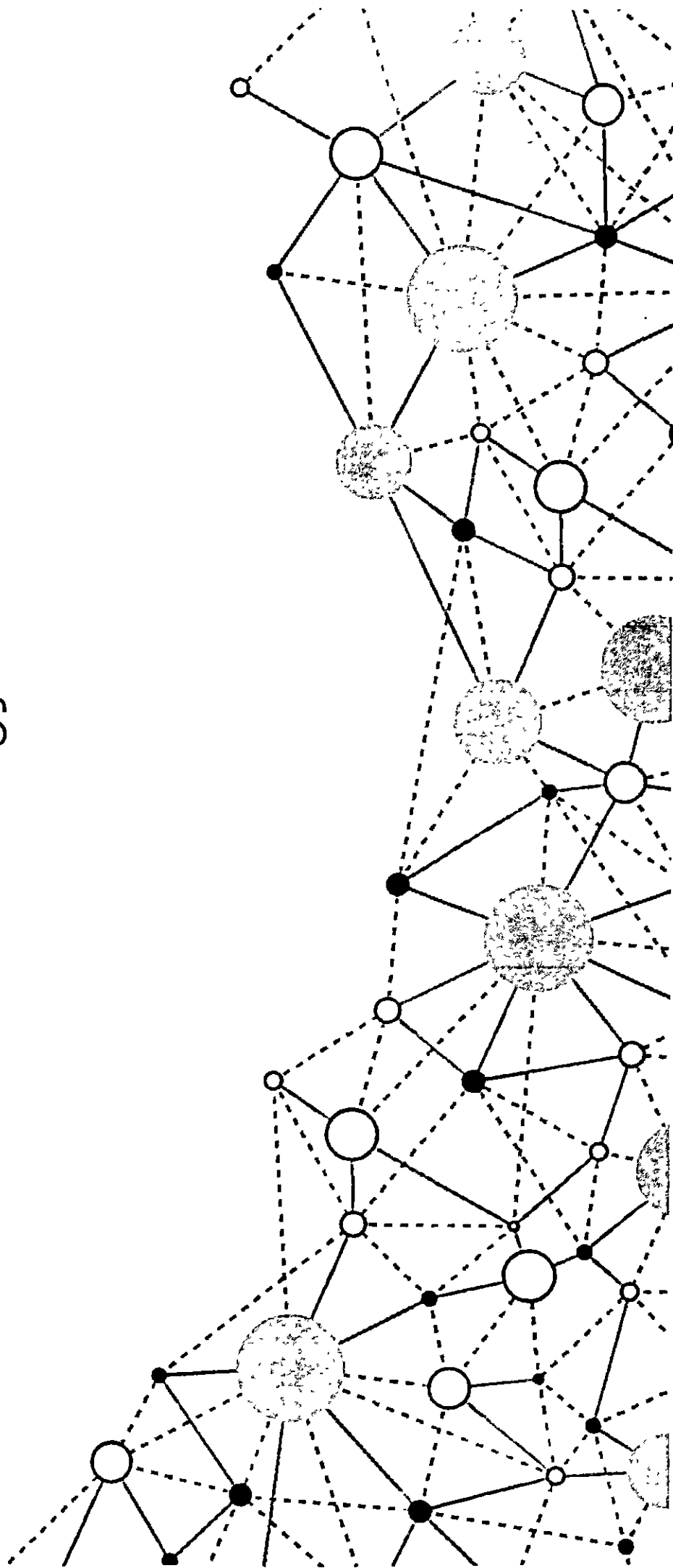
KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
composé de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à direction et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social
KPMG S.A.
Tour Ego
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Defense Cedex
Capital 5 497 100 €
Code APE 6920Z
773 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

4UATRE

Comptes annuels



4UATRE

N° SIRET : 48408555000040

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice au 31/12/2017			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov	Montant net	au 31/12/2016
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	4 738	4 738		
	Fonds commercial (1)	194 833		194 833	194 833
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	199 571	4 738	194 833	194 833
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. industriels				
	Autres immobilisations corporelles	71 719	64 532	7 186	13 462
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	71 719	64 532	7 186	13 462
	Immobilisations financières				
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	23 925	23 925		23 925
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL	23 925	23 925		23 925
TOTAL de l'actif immobilisé		295 215	93 195	202 019	232 221
Actif circulant	Stocks				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes				648
	Créances				
	Clients et comptes rattachés	1 446 908		1 446 908	1 352 533
	Autres créances	181 651		181 651	194 054
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	1 628 560		1 628 560	1 546 588
	Dettes				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	428 622		428 622	66 149
	TOTAL	428 622		428 622	66 149
Charges constatées d'avance		8 026		8 026	17 718
TOTAL de l'actif circulant		2 065 208		2 065 208	1 631 104
Frais d'émission d'emprunts à évaluer					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		2 360 424	93 195	2 267 228	1 863 325
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des Immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					77 529
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

4UATRE

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif		Au 31/12/2017	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 148 715)	148 715	148 715
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	45 000	45 000
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	14 872	14 872
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	535 324	454 637
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation	269 564	80 686
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)		
	Situation nette avant répartition	1 013 475	743 911
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL		1 013 475	743 911
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	835	5 911
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	TOTAL	835	5 911
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	666 214	555 340
	Dettes fiscales et sociales	582 577	485 521
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4 443
Dettes	Autres dettes	4 126	4 126
	Instruments de trésorerie		
	TOTAL	1 252 917	1 049 431
	Produits constatés d'avance		64 071
Total des dettes et des produits constatés d'avance		1 253 752	1 119 413
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		2 267 228	1 863 325
Crédit-bail Immobilier	Crédit-bail immobilier	23 843	32 018
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		4 765
	à moins d'un an		
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1 253 752	1 114 648
(3) dont emprunts participatifs			

4UATRE

Périodes 01/01/2016 31/12/2016 Durées 12 mois
 01/01/2017 31/12/2017 12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises			
	Production vendue : - Biens			
	- Services	4 190 436	350	3 745 555
	Chiffre d'affaires net	4 190 436	350	3 745 555
	Production stockée			
	production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Charges d'exploitation (2)	Subventions d'exploitation		47 234	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		7	5
	Autres produits			
	Total		4 238 028	3 745 560
	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			
Produits financiers	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)		2 569 892	2 366 604
	Impôts, taxes et versements assimilés		27 096	24 060
	Salaires et traitements		858 663	865 657
	Charges sociales		362 823	365 518
	Dotations	sur immobilisations	8 342	10 497
	d'exploitation	sur actif circulant		10 669
Charges financières	pour risques et charges			
	Autres charges		7	23
	Total		3 826 826	3 643 030
	Résultat d'exploitation	A	411 201	102 530
	Bénéfice attribué ou perte transférée	B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C		
	Produits financiers de participations (4)			
Charges financières	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			28
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change		40	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total		40	28
	Dotations financières aux amortissements et provisions			
Charges financières	Intérêts et charges assimilées (5)		2 234	2 390
	Différences négatives de change			369
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total		2 234	2 760
	Résultat financier	D	-2 193	-2 731
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E	409 007	99 798

4UATRE

Périodes 01/01/2016 31/12/2016 Durées 12 mois
01/01/2017 31/12/2017 12 mois

* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	200	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 353	
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	3 554	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		574
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	23 925	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	23 925	574
Résultat exceptionnel		F -20 371	-574
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H 119 072	18 538
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		269 564	80 686
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	-65 268	177
	Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	-1 787	4 332
	Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier	8 218	840
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont produits concernant les entités liées			
(5) Dont intérêts concernant les entités liées			

4UATRE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2017	31/12/2016
Concessions, brevets, droits similaires		
20510000 LOGICIELS	4 738,06	4 738,06
TOTAL	4 738,06	4 738,06
Amort. prov. concession, brevets, droits sim.		
28051000 AMORT LOGICIELS	-4 738,06	-4 738,06
TOTAL	-4 738,06	-4 738,06
Fonds commercial		
20710000 MALI DE FUSION	194 833,00	194 833,00
TOTAL	194 833,00	194 833,00
Autres immobilisations corporelles		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	8 699,51	6 699,51
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	54 997,86	52 931,36
21840000 MOBILIER	10 021,70	10 021,70
TOTAL	73 719,07	69 652,57
Amort. prov. autres Immob. corporelles		
28182000 AMORT MATERIEL DE TRANSPORT	-8 699,51	-8 622,35
28183000 AMORT MATERIEL INFORMATIQUE	-46 835,59	-40 817,52
28184000 AMORT MOBILIER DE BUREAU	-8 997,12	-8 749,85
TOTAL	-64 532,22	-58 189,72
Autres participations		
26100000 TITRES DE PARTICIPATION	23 925,60	23 925,60
TOTAL	23 925,60	23 925,60
Prov. autres participations		
29610000 DEPRECIATION TITRES DE PARTICIPATION	-23 925,60	0,00
TOTAL	-23 925,60	0,00
Avances et acomptes sur commandes		
40910000 AVANCES VERSÉES SUR COMMANDES	0,00	648,00
TOTAL	0,00	648,00
Clients et comptes rattachés		
41110000 Clients	1 278 670,25	1 290 262,97
41600000 CRÉANCES DOUTEUSES	0,00	77 529,82
41810000 Clients - factures à établir	168 038,40	31 975,20
TOTAL	1 446 708,65	1 399 767,99
Prov. clients et comptes ratt.		
49100000 PROV. DEPREC. COMPTES CLIENTS	0,00	-47 234,48
TOTAL	0,00	-47 234,48
Autres créances		
40971000 Fournisseurs d'exploitation débiteurs	116 988,09	9 170,00
40980000 RABAIS, REMISES, RISTOURNES À OBTENIR	0,00	55 127,20
43700000 TICKETS RESTAURANTS	3 157,91	3 445,31
43790000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX AGESEA	2 220,18	2 808,13
44400000 ETAT, IMPOT SUR LES SOCIETES	0,00	58 328,00
44562000 TVA DEDUCTIBLES SUR IMMO	0,00	740,60
44566000 TVA DED S/ BIENS ET SERVICES 19.6%	684,05	939,83
44566021 TVA DEDUCTIBLE SUR B ETS	38 783,87	54 497,88



Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Bilan)

Page : 11 / 55

4UATRE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2017	31/12/2016
Capital		
10100000 CAPITAL	148 715,00	148 715,00
TOTAL	148 715,00	148 715,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
10410000 PRIME D'EMISSION	45 000,00	45 000,00
TOTAL	45 000,00	45 000,00
Réserve légale		
10610000 RESERVE LEGALE	14 872,00	14 872,00
TOTAL	14 872,00	14 872,00
Autres réserves		
10680000 AUTRES RESERVES	535 324,64	454 637,72
TOTAL	535 324,64	454 637,72
Emprunts et dettes auprès des états de crédit		
16420000 EMPRUNT BNP P. SILO	835,08	5 911,08
TOTAL	835,08	5 911,08
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40110000 Fournisseurs	318 481,12	271 069,84
40810000 Fournisseurs - factures non parvenues	349 733,22	284 270,64
TOTAL	668 214,34	555 340,48
Dettes fiscales et sociales		
42820000 PROVISION CONGES PAYES	54 867,00	53 839,00
42860000 PERSONNEL/AUTRES CHARGES A PAYER	37 733,00	46 258,49
43100000 URSSAF	31 680,00	32 243,00
43730000 CAISSE RETRAITE COMPLEMENTAIRE	8 195,70	8 563,00
43732000 COTISATION PREVOYANCE AXA	1 530,63	1 812,71
43734000 MUTUELLE AXA	4 259,58	4 973,00
43780000 MAISON DES ARTISTES + AGESSA	9 801,94	7 510,09
43784000 AUTRES ORGANISMES AFDAS/APDS	9 603,29	9 443,00
43820000 CHARGES SOCIALES / CONGES PAYES	23 044,00	22 812,00
43860000 ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	15 848,00	19 825,00
44400000 ETAT, IMPOT SUR LES SOCIETES	72 058,00	0,00
44551000 TVA A DECAISSER	64 905,00	33 794,00
44570000 TVA COLLECTEE 20 %	214 199,75	221 327,70
44571000 TVA COLLECTEE 19.6 %	0,00	6 526,71
44584000 TVA S/ FACTURES A ETABLIR	28 006,40	5 329,20
44584100 TVA S/ AVOIRS A RECEVOIR	0,00	9 188,20
44584700 TVA COLLECTEE A REGULARISER	1 532,00	0,00
44820000 CHARGES FISCALES S/ CONGES PAYES	1 372,00	1 228,00
44821000 PROV CHARGES FISCALES/PRIMES	944,00	1 050,00
44860000 AUTRES CHARGES FISCALES A PAYER	2 999,00	0,00
TOTAL	512 577,71	415 521,10
Dettes sur immob. et comptes rattachés		
40410000 FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	0,00	4 443,60
TOTAL	0,00	4 443,60
Autres dettes		
41970000 Clients - autres avoirs	4 126,20	4 126,20
TOTAL	4 126,20	4 126,20



Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Bilan)

Page : 13 / 55

4UATRE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2017	31/12/2016	%
Production vendue (services)				
70600100	VTE PRESTATION CREATION	4 254 205,07	3 736 877,82	13.84
70600999	PRESTATIONS EXONEREES	350,00	8 500,00	-95.88
70850000	PRODUITS ACTIVITE ANNEXE	1 499,94	0,00	NS
77205000	PRESTATIONS /EX. ANTERIEURS	-65 268,47	177,55	NS
TOTAL		4 180 786,54	3 745 555,37	-11.49
Reprise amort. prov. et transferts de charges				
78174000	REPRISE PROV DEPR CLIENTS	47 234,48	0,00	NS
TOTAL		47 234,48	0,00	NS
Autres produits d'exploitation				
75800000	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	7,51	5,40	39.07
TOTAL		7,51	5,40	39.07
Autres achats et charges externes				
60411000	SOUS TRAIT. CREATION	265 755,39	162 218,15	63.83
60412000	SOUS TRAIT. IMPRESSION	83 223,99	43 169,55	92.78
60413000	SOUS TRAIT. DIVERSES	489 351,60	585 483,44	-16.42
60414000	SOUS TRAIT. SITE INTERNET	36 727,75	18 515,00	98.37
60415000	SOUS TRAIT. FLASHAGE	2 037,70	1 547,00	31.72
60416000	SOUS TRAIT. BO PHOTOS	35 557,10	24 107,97	47.49
60631000	PETIT LOGICIELS & MATERIELS	17 535,15	12 877,27	38.17
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 720,83	4 234,34	11.48
61251000	CREDIT-BAIL BNP P/EQUIPEMENT INFORM. APPLE	8 218,89	840,21	878.18
61510000	ENTRETIEN DES LOCAUX	320,00	0,00	NS
61540000	ENTRETIEN MATERIEL ET OUTILLAGE	110,00	0,00	NS
61552000	ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	1 038,35	1 298,87	-20.21
61600000	ASSURANCES	3 313,57	3 320,81	-0.21
61810000	DOCUMENTATION	4 183,68	1 231,85	238
62260000	HONORAIRES	0,00	40 119,50	-100
62261000	HONORAIRES GRAPHISTES	3 000,00	16 625,00	-81.95
62282000	HONORAIRES DIVERS	23 082,44	12 828,45	79.93
62263000	HONORAIRES AVOCATS	17 208,00	1 800,00	856
62264000	Honoraires Administratifs	13 200,00	8 600,00	100
62265000	Honoraires production	127 058,00	0,00	NS
62270000	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	105,41	289,66	-63.81
62280000	PRESTATIONS GROUPE 4	500 756,17	477 905,75	4.78
62284000	PRESTAT MANAGEMENT GROUPE 4	783 857,72	741 957,11	2.95
62320000	COMMUNICATION/MARKETING	16 883,27	15 904,17	8.18
62340000	CADEAUX	943,29	590,00	59.88
62345000	DONS, POURBOIRES	20,00	0,00	NS
62350000	PROSPECTIONS	17 865,05	26 701,60	-33.09
62370000	PUBLICATIONS	8 520,00	11 877,50	-27.04
62380000	INDEMNITES STAGIAIRES	2 217,80	0,00	NS
62480000	TRANSPORT DIVERS	215,60	1 518,77	-85.8
62510000	RESTAURANT AUTOROUTE PARKING	1 813,11	3 092,24	-41.37
62511000	RESTAURANT VOYAGES FRAIS REGURON	24 901,42	32 168,79	-22.59
62512000	RESTAURANT VOYAGE FRAIS BELLANGER	23 833,29	34 867,96	-31.65
62513000	RESTAURANT TRANSPORT GREGORY VINCENT	28 602,51	37 597,72	-23.92
62519000	REST/PARK ETC S/PROJET	11 812,54	11 904,22	-0.77
62520000	CARTE ORANGE	8 160,30	6 313,80	-2.43
62560000	MISSIONS	10 859,71	0,00	NS
62570000	RECEPTIONS	8 870,37	15 123,34	-41.35
62600000	FRAIS POSTAUX	535,44	198,30	170.02
62613000	INTERNET	8,99	117,88	-92.37
62700000	SERVICES BANCAIRES	1 592,42	1 322,77	20.39
62810000	COTISATIONS	5 203,33	6 026,63	-13.66
67228000	CHARGES/EX. ANT./AUTRES SERVICES	-1 305,00	4 508,79	-128.94
TOTAL		2 569 892,76	2 385 604,21	8.59
Impôts, taxes et versements assimilés				
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	5 566,09	5 515,95	0.91

4UATRE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2017	31/12/2016	%
63330000	FORMATION PROF. CONTINUE	8 802,90	8 754,22	0,56
63380000	VARIAT* CHARGES FISCALES / CP	144,00	-81,00	-336,07
83381000	VARIAT* CHARGES FISCALES S/PRIMES	-108,00	327,00	-132,42
63511100	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	1 041,00	1 042,00	-0,1
63511200	COTISATION S/ LA VALEUR AJOUTEE ESE	11 649,00	8 656,00	34,55
67235000	CHARGES S/EX. ANT/ IMPOTS ET TAXES	0,00	-178,00	-100
TOTAL		27 053,90	24 060,17	12,42
Salaires et traitements				
64110000	SALAIRES APPOINTEMENTS COMMISSIONS	763 572,58	780 083,31	-2,12
64120000	VARIAT* CONGES PAYES	1 028,00	14 088,98	-92,7
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	43 460,41	63 161,44	-31,19
64140000	INDEMNITES, AVANTAGES DIVERS	12 869,28	8 328,00	54,57
64140100	VARIAT* PRIMES A PAYER	37 733,00	0,00	NS
TOTAL		85 663,27	85 657,71	-0,11
Charges sociales				
64510000	COTISATIONS URSSAF	247 690,89	238 456,02	3,87
64530000	COT. CAISSE RETRAITE EMPLOYES	67 092,85	65 523,96	2,39
64532000	COT. PREVOYANCE CADRES CIPRES	7 418,84	8 311,00	-10,78
64534000	MUTUELLE AXA	9 707,88	10 822,50	-10,3
64540000	COTISATIONS ASSEDIC	35 342,72	35 541,14	-0,56
64550000	VARIAT* CHARGES SOCIALES S/ CP	432,00	-1 130,00	-138,23
64560000	VARIAT* CHARGES SOCIALES S/ PRIMES	-3 495,00	8 031,00	-157,95
64580000	COTISATIONS MAISONS DES ARTISTES	1 824,04	1 581,64	2,68
64590000	COTISATIONS AGESEA	107,64	178,01	-39,53
64700000	AUTRES CHARGES SOCIALES	23 208,83	20 749,31	11,85
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	2 658,18	2 674,20	-0,87
64910000	PRODUITS CICE	-28 479,00	-23 220,00	22,65
67245000	CH. DE PERSONNEL S/ EXERC. ANT.	-482,00	0,00	NS
TOTAL		31 223,77	35 511,77	-0,74
Dot. amort. sur immobilisations				
68112000	DOTAT AMORT IMMOB. CORPORELLES	8 342,50	10 497,03	-20,53
TOTAL		8 342,50	10 497,03	-20,53
Dot. prov. sur actif circulant				
68174000	DOTAT PROV DEPRECIAT* CLIENTS	0,00	10 569,00	-100
TOTAL		0,00	10 569,00	-100
Autres charges d'exploitation				
65800000	CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	7,83	23,35	-68,47
TOTAL		7,83	23,35	-68,47
Autres intérêts et produits assimilés				
76500000	ESCOMPTE OBTENUS	0,00	28,78	-100
TOTAL		0,00	28,78	-100
Différences positives de change				
76600000	Gain de change	40,50	0,00	NS
TOTAL		40,50	0,00	NS
Intérêts et charges assimilés				
66110000	INTERETS EMPRUNTS	72,49	185,31	-60,88
66160000	INTERETS BANCAIRES	2 181,90	2 205,65	-1,98
TOTAL		2 254,39	2 390,96	-6,55

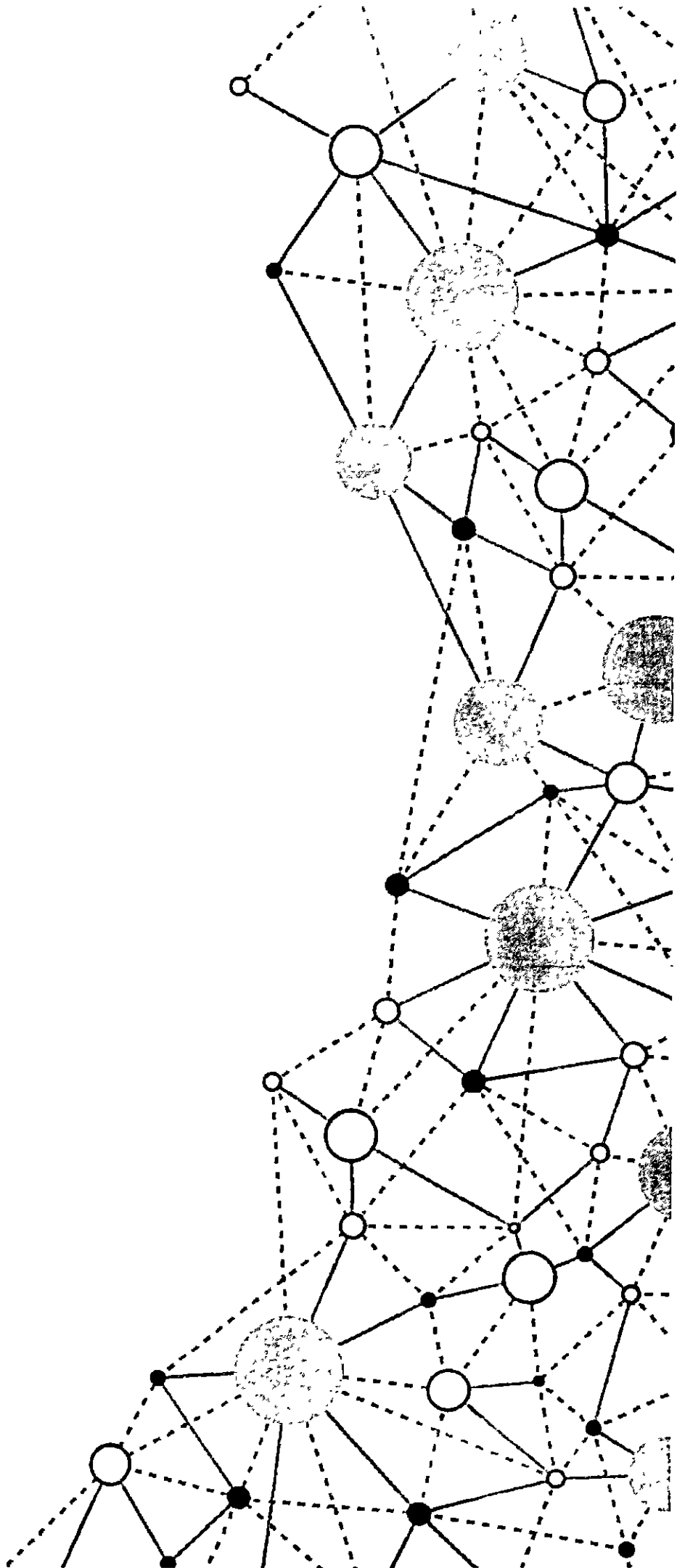
4UATRE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2017	31/12/2016	%
Différences négatives de change			
66600000 Perte de change	0,00	369,40	-100
TOTAL	0,00	369,40	-100
Produits exceptionnels op. gestion			
77190000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,49	0,00	NS
TOTAL	200,49	0,00	NS
Produits exceptionnels op. capital			
77880000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 353,61	0,00	NS
TOTAL	3 353,61	0,00	NS
Charges exceptionnelles op. gestion			
67120000 PENALITES, AMENDES	0,00	574,00	-100
TOTAL	0,00	574,00	-100
Dotations exceptionnelles amort. prov.			
66760000 DOTATIONS AUX OEPRECIATIONS EXCEPT.	23 925,60	0,00	NS
TOTAL	23 925,60	0,00	NS
Impôts sur les bénéfices			
69510000 IMPOT / SOCIETES TAUX REDUIT	5 718,00	5 718,00	
69513000 IMPOT / SOCIETES TAUX NORMAL	113 354,00	12 820,00	784.2
TOTAL	119 072,00	18 538,00	542.31

4UATRE

Annexe





SAS 4UATRE

**Annexe de base aux
comptes de l'exercice
clos le 31/12/2017**

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1. Evénements principaux.....	2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables.....	2
2. Informations relatives au bilan.....	3
2.1. Actif.....	3
2.1.1. Immobilisations incorporelles	3
2.1.2. Immobilisations corporelles	3
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice	3
2.1.3. Immobilisations financières.....	3
2.1.4. Produits à recevoir	3
2.1.5. Créances.....	4
2.2. Passif.....	5
2.2.1. Capitaux propres.....	5
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres	5
2.2.1.2. Capital	5
2.2.2. Dettes financières et autres dettes.....	6
2.2.3. Charges à payer.....	7
3. Informations relatives au compte de résultat	8
4. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).....	9
5. Autres informations.....	10
5.1. Honoraires versés aux commissaires aux comptes.....	10
5.2. Engagements pris en matière de crédit-bail	10

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Matériel de bureau et informatique, mobilier		2 067		

2.1.3. Immobilisations financières

Il n'y a pas eu de mouvement sur l'exercice. Pour rappel, la société 4UATRE a souscrit des actions de la SAS Meilleures Pharmacies pour un montant total de 23 925 €.

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	168 038
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	0
Etat	0
Divers	
TOTAL	168 038

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	0		0
	Autres créances clients	1 446 909	1 446 909	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 378	5 378	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices		
		Taxe sur la valeur ajoutée	59 285	59 285
		Divers		
	Groupes et associés			
	Débiteur divers	116 988	116 988	
	Charges constatées d'avance	8 026	8 026	
TOTAL		1 636 586	1 636 586	

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	148 715			148 715
Primes, réserves et écarts	514 510	80 687		595 197
Report à nouveau				
Résultat	80 687	269 564	80 687	269 564
TOTAL	743 912	350 251	80 687	1 074 850

2.2.1.2. Capital

Le capital est composé de 148 715 actions de 1 euro de valeur nominale.

Le capital est détenu à 100 % par la société Pardon My French.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine				-
- A + d'1 à l'origine	835	835		-
Fournisseur et comptes rattachés	666 214	666 214		-
Personnel et comptes rattachés	92 600	92 600		-
Sécurité sociale et autres organismes	103 963	103 963		-
Impôts sur les bénéfices	72 056	72 056		-
TVA	308 643	308 643		-
Autres impôts et taxes	5 315	5 315		-
Dettes sur immobilisations				-
Autres dettes	4 126	4 126		-
Produits constatés d'avance	0	0		-
TOTAL	1 253 752	1 253 752	0	

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	54 867
Charges sociales provisionnées	23 044
Charges fiscales provisionnées	2 316
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	349 733
Personnel	37 733
Sécurité sociale	15 848
Autres charges fiscales	2 999
TOTAL	486 540

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises			
Productions vendues :			
- Biens	4 190 437	350	4 190 787
- Services			
Chiffre d'affaires net	4 190 437	350	4 190 787

4. **Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)**

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 28 479 €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel. Au bilan, il a été imputé en moins du poste IS à payer en Dettes sociales et Fiscales.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être utilisé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société. Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière d'investissement et de constitution de notre fonds de roulement.

5. Autres informations

5.1. Honoraires versés aux commissaires aux comptes

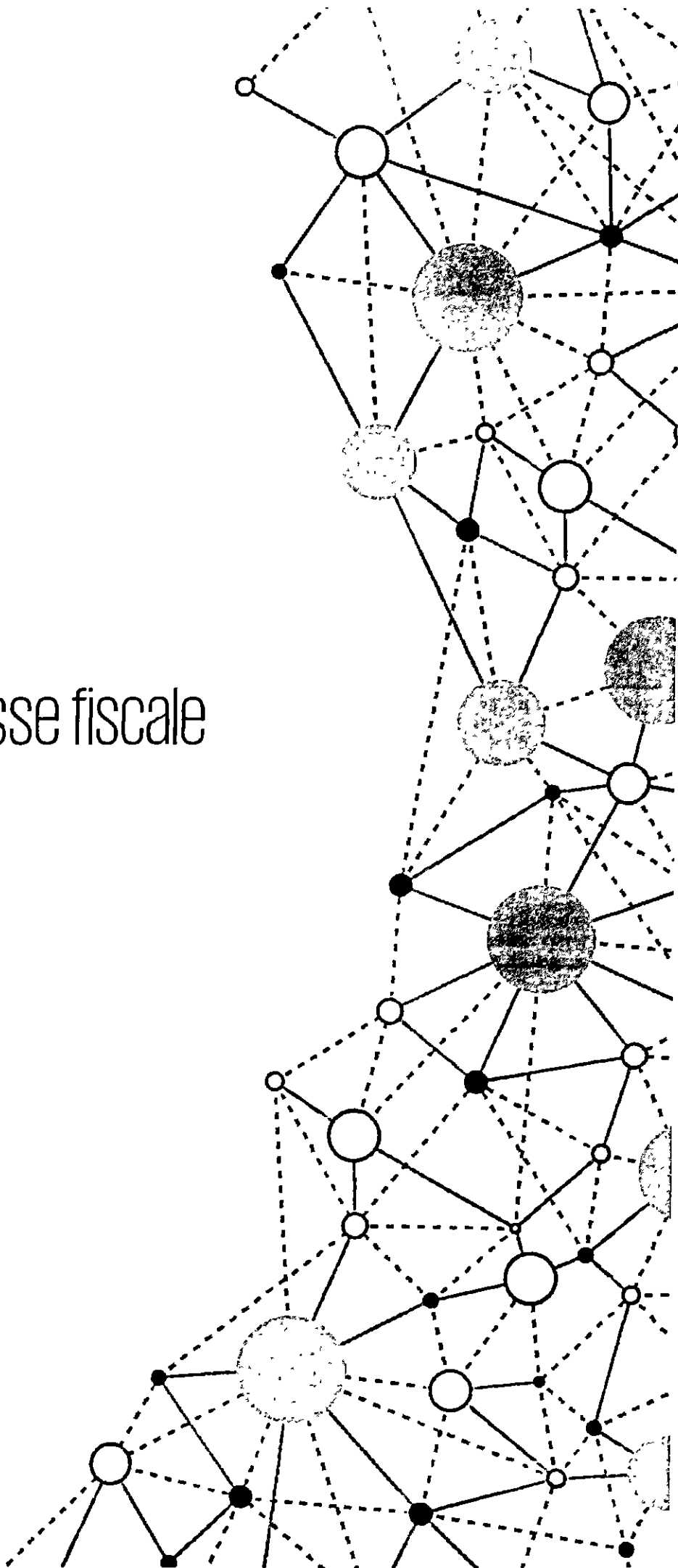
	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 808 €

5.2. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Matériel informatique
Redevances restant à payer :	
- A 1 an au plus	8 175 €
- A plus d'un an et au plus 5 ans	15 669 €
- A plus de 5 ans	/
TOTAL	23 844 €

4UATRE

Déclaration et liasse fiscale





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS QUATRE			
SIRET	4 8 4 0 8 5 5 0 0 0 0 4 0	Méi :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
3 Rue rue de la Rochefoucauld			
75009 PARIS			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	345962	Bénéfice imposable à 15%	38120	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 18%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du [] taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
KPMG	
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date:
	Lieu:
	Qualité et nom du signataire:
	Signature:
Tél:	

N° 2065 bis-SD

Formulari oblongum

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SAS QUATRE

31122017

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
--	---------------------------------	---	--	---

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ^{a)}		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ^{a)}		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ^{a)}		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ^{a)}		Total (a à h)	

G	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
---	--	--

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SAS 4UATRE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 3 Rue rue de la Rochefoucauld 75009 PARIS		Durée de l'exercice précédent : 12	
Numéro SIRET : 4 8 4 0 8 5 5 5 0 0 0 0 4 0		Néant ☐	
		Exercice clos le : 31/12/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : à exclure de cet état bilan car à bilan annulé conformément aux dispositions de l'article 1235 du Code de Commerce)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écart de conversion actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont en cash		(2) Passer le montant de la dette financière	CP
Régularisation		(3) Part plus d'un	CR
Bilan de l'exercice		Bilan de l'exercice	
Bilan de l'exercice		Bilan de l'exercice	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS 4UATRE		Néant ☐		
				Exercice N 31122017		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :148715..)			DA	148715	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	45000	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	14872	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des primes pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	535324	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	269564	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1013475	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	835	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	666214	
	Dettes fiscales et sociales			DY	582577	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	4126	
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1253752		
Écarts de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2267228		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1253752	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS QUATRE				Exercice N		Néant ☐		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
			FG	4190436	FH	350	FI	4190786
	Chiffres d'affaires nets *	SURTAXES *	EJ	4190436	EK	350	FL	4190786
							FM	
	Production stockée *				FN			
	Production immobilisée *				FO			
	Subventions d'exploitation				FP	47234		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FQ	7		
	Autres produits (1) (11)				FR	4238028		
Total des produits d'exploitation (2) (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2569892	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	27096	
	Salaires et traitements *					FY	858663	
	Charges sociales (10)					FZ	362823	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	8342	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	7	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3826826
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	411201	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	40	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	40
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	2234	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	2234
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-2193	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	409007	

Désignation de l'entreprise SAS QUATRE		Neant ☐		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	200	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3353	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3554	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	23925	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	23925	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-20371	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	119072	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4241623	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3972058	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	269564	
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont			
	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	-65268	
	(3) Dont			
	- Crédit-bail mobilier *	HP	8218	
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	-1787	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) *	Exercice N		
	Détail en annexe	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
Détail en annexe	Charges antérieures	Produits antérieurs		

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Annexe 2053

Désignation de l'entreprise : SAS 4UATRE

Exercice N, clos le : 31122017

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	23925
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	23925
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	200
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	3353
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	3554
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	-1305
Impôts et taxes	
Charges de personnel	-482
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	-1787
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	-65268
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	-65268

Désignation de l'entreprise		SAS QUATRE		31122017		Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
						Acquisitions, en moins, apports en versement de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	199571	KJ			
CORPORELLES	Terrains			KG		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Coût de construction	I9		KJ			
		Sur sol d'autrui	Dont Coût de construction	M1		KM			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Coût de construction	M2		KQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Coût de construction	M3		KS			
		Installations générales, agencements, aménagements divers*			KV		KW		
		Matériel de transport*			KY	6699	KZ		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	62953	LC	2066	
		Emballages récupérables et divers			LE		LF		
		Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL			
	TOTAL III				LN	69652	LO	2066	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M			
	Autres participations			8U	23925	8V			
	Autres titres immobilisés			1P		1R			
	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U			
	TOTAL IV				1Q	23925	1R		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	293149	OH	2066

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
		par versement de poste à poste		par cessions, à des tiers ou mises hors service, au résultat d'un mode de liquidation		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IX		IX			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		JO		JW	199571		
CORPORELLES	Terrains			IP		LY			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA			
		Sur sol d'autrui		IR		MD			
		Inst. gènes, agenc. et am. des constructions		IS		MG			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ			
		Inst. gènes, agenc. aménagements divers		IU		MM			
		Matériel de transport		IV		MP	6699		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	65019		
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV			
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ			
	Avances et acomptes		NC		ND				
	TOTAL III				NY	71719	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		M7			
	Autres participations			IO		OY	23925		
	Autres titres immobilisés			II		2C			
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2F			
	TOTAL IV				I3		NK	23925	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OK	295215	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise	SAS QUATRE	31122017	N° int ☐
-----------------------------	------------	----------	---------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (DU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions, amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		IL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	4738	PF		PG		PII	4738
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	6622	QI	77	QJ		QK	6699
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	49567	QM	8265	QN		QO	57832
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
		QU	56189	QV	8342	QW		QX	64532
TOTAL III		QU	56189	QV	8342	QW		QX	64532
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	60927	ØP	8342	ØQ		ØR	69270

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I	M9		N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8	N9	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4	
	Inst. gènes, agenc. et aménagements	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gènes, agenc. amén. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5	
	Mat. bureau et infomatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3	
	Emballages récupérables et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1	
TOTAL III	X2		X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	Y1				Y1					Y1	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ	NR	NS	NT	NL			NN	
Total général sans vote (NP + NQ + NR)	NW				Total général sans vote (NS + NT + NL)	NY				Total général sans vote (NW - NY)	NZ

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net à la fin de l'exercice	
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à court terme						Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations						SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 4UATRE		31122017		Neant ☐	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6V	6W	6X	6Y
	Sur comptes clients	6Z	6A	6B	6C
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6D	6E	6F	6G
	TOTAL III	6H	6I	6J	6K
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	6L	6M	6N	6O
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	47234	
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK	23925	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 39 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2052

Designation de l'entreprise : SAS QUATRE				31122017		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		VX	1446908		1446908					
	Créance représentative de titres provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	5378		5378					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	59285		59285					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	116988		116988					
	Charges constatées d'avance		VS	8026		8026					
	TOTALUX		VT	1636586	VU	1636586	VV				
REVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VII	835		835						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	666214		666214						
Personnel et comptes rattachés		8C	92600		92600						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	103963		103963						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	72056		72056						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	308643		308643						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5315		5315						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4126		4126						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALUX		VY	1253752	VZ	1253752						
REVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	5076	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS QUATRE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N. clos le : 13/11/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés				WA	269564	
		de son conjoint				WB		
		moins part déductible *				WC		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)))		RB			
	Prairies et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2017-2018)		XX	XV		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	119072
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				18		
		- Imposées au taux de 0 %				ZN	23925	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme				WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-4 et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ		
		Déficits temporaires antérieurs (déduits sur les PAF (art. 39-4))	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MR			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	412561	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- Imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
		- Imposées au taux de 0 %						
		- Imposées au taux de 19 %						
		- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
		- Imputées sur les déficits antérieurs						
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
	Majoration d'amortissement *							
	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté la reprise)	K9	Entreprises nouvelles (44 series)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 article A)	L5		
	Pôle de compétitivité haut CGI (art. 44 article A)	L6	Société d'investissement innovante (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 article A)	PA		
	IFU-TE (art. 44 article A)	QV	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 article A)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 article A)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	0	Créance dégagee par le report en arriere de deficit	ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI	384082		
				déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	384082	XO		

Désignation de l'entreprise : SAS QUATRE		31122017		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis A1 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	80227
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis A1 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTALIX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058 A :			YN		YO
			↓ ligne WT		↓ ligne WTU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PRODUITS A RECEVOIR
CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : SAS 4UATRE

Exercice N clos le : 31122017 Annexe 2058 B - Cadre II

	MONTANT A L'OUVERTURE		429081			
	MONTANT UTILISÉ		429081			
	MONTANT RÉSIDUEL					
	MONTANT COMPTABILISÉ		486540			
	MONTANT A LA CLÔTURE		486540			
PRODUITS A RECEVOIR	LIBELLÉ		POSITION A LA CLÔTURE T.T.C.	CHARGES DÉDUCTIBLES		CHARGES NON DÉDUCTIBLES
				CHARGES A PAYER DÉDUCTIBLES	CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES HORS TAXES	
	CONGÉS A PAYER	Congés provisionnés	54867	54867		
		Charges sociales provisionnées	23044	23044		
		Charges fiscales provisionnées	2316	2316		
		SOUS-TOTAL	80227	80227		
	INTÉRÊTS COURUS	Immob.fin., emprunts et assimilés				
		Participations groupes				
		Participations hors groupes				
		Sociétés en participation				
		Clients, fournisseurs				
		Associés				
		Banques et val.mob.de placement				
		Concours bancaires courants				
	RRR à obtenir, fact.et avoirs à recevoir		349733	349733		
168038	RRR à accorder, fact.et avoirs à établir					
	Participation des salariés					
	Personnel		37733	37733		
	Sécurité sociale		15848	15848		
	Etat		2999	2999		
	Produits et charges externes diverses					
168038	TOTAL		486540	486540		

**BIENS EN LOCATION
SUIVI DES AMORTISSEMENTS**

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : SAS 4UATRE

Exercice N clos le : 31122017

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour grosses réparations		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		
	Autres provisions		
TOTAL			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
		CICE	28479
TOTAL WQ		TOTAL XG	28479

Designation de l'entreprise : SAS 4UATRE										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	80686		- Autres réserves	ZD	80686				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	80686		Report à nouveau	ZG					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	80686		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	31193	YQ	23843		
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	912653		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	1448267		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	5203	ST	208971		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	2569892			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	12690		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	14406		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	27096			
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	799408		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	390694		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *							QB	846442		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							QS			
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)							YP	16		
	- Effectif affecté à l'activité artisanale							RL			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *	XP					- Titulaires et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 34 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										
	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Designation de l'entreprise : SAS QUATRE						Néant ☐		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)		
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (1)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (2)		Court terme (3)	Long terme (4)			Plus-value taxable à 19 % (1)
					19 %	15 % ou 16 %	0 %	(5)
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement réalisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme			23925			
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (2)) (6)						-23925	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (2)) (7)							
CADRE C : autres plus-values (total des lignes 13 à 19) (8)								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 234 bis JA, 238 C et 210 E du CGI.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS 4UATRE

Néant ☒

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②	
Certaines plus-values de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclues du régime du long terme (art. 219 I a et 219 D bis du CGI) ①	
Certaines plus-values de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a et 219 D bis du CGI) ②	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
(1)		(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (primitives restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter $\text{col. 2} + 3 + 5 + 6 - 4$
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies du CGI) (2)	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a septies bis du CGI) (3)	À 15 % Ou À 16,5 % (4)	(5)	(7)
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (primitives restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS QUATRE</u>	Néant ☒
---	---

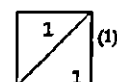
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (3)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS QUATRE		Neut ☐	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de l'unité de groupe :			
Exercice ouvert le : 0 1 0 1 2 0 1 7		Exercice clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7 Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC		4256055
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OII		7
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XI		
TOTAL 1	OV		4256062
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		2562978
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		7
Moins valeurs de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ		
Traction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ		2562986
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1693075
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la TVA (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les micro-établissements et sur les formulaires n° 1339-AC-SD et 1329-DI-13)		SA	1693075
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO-ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	☐	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GA	4256055
Période de référence	GA	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1
Date de cessation		HA	/ /
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférents à la production immobilisée déclarée ligne OI, portés en ligne OI.			
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 SD.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 13/11/2017

N° SIRET

4840855000040

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS QUATRE

ADRESSE (voie) 3 Rue rue de la Rochefoucauld

CODE POSTAL 75009

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

....

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination PARDON MY FRENCH

N° SIREN (si société établie en France) 442913935

% de détention 100.00

Nb de parts ou actions

148715

Adresse : N° 3

Voie Rue de la Rochefoucauld

Code Postal 75009

Commune PARIS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux remplis en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLF pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒

L'EXERCICE CLOS LE: 31 12 2017

N° SIRET 4840855500040

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE: SAS QUATRE

ADRESSE (voir) 3 Rue rue de la Rochefoucauld

CODE POSTAL 75009

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENTUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

1 / 1

SAS 4UATRE

31122017

[illegible]

Désignation de la société : SAS QUATRE

Date de clôture : 31122017

Régime de groupe

Désignation de la société tête de groupe

 PME au sens communautaire ☒

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DISPENSES DE DECLARATION FISCALE	
Crédit d'impôt	Montant
Compétitivité et emploi	28479

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont préfinancement		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	406844
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultat de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT «Autres crédits d'Impôts»)

III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

ANNEXES LIBRES TEXTE

1/1

SAS QUATRE

31122017

☒ Ce document contient une mention expresse

En application de l'article 11 de la loi n° 2016-1917 du 28 décembre 2016 de finances pour 2017, le taux de 28 % s'applique aux PME mentionnées au b du 1 de l'article 219 du CGI aux bénéfices réalisés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 à la fraction des bénéfices supérieure à 38 120 € et inférieure ou égale à 75 000 €.

15 % : 38 120 €

28 % : 36 880 €

33.33 % : 309 083 €

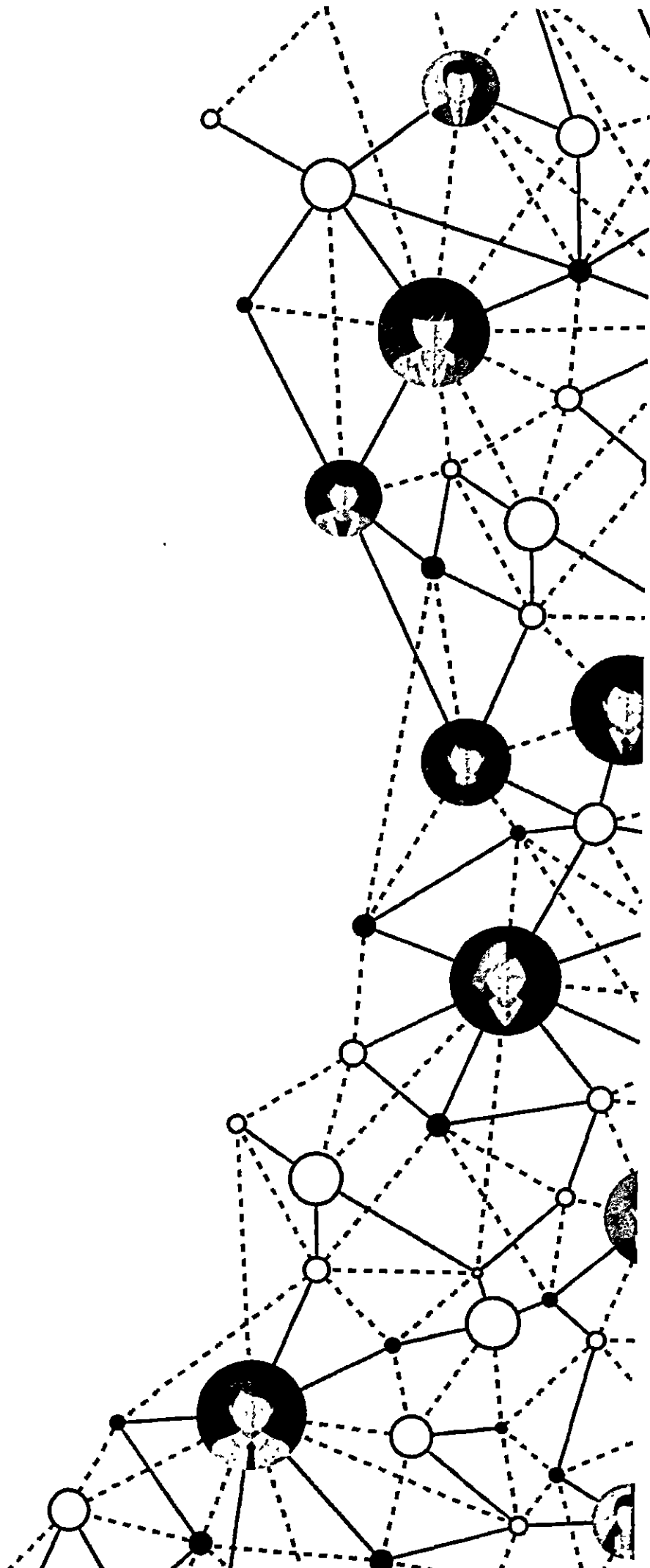


Plaquette

PARDON MY FRENCH

31/12/2017

Ce document contient 57 pages



PARDON MY FRENCH

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Rapport</i>	4
1.1	Rapport	5
2	<i>Comptes annuels</i>	6
2.1	Bilan actif	7
2.2	Bilan passif	8
2.3	Compte de résultat	9
2.4	Bilan actif (détail)	11
2.5	Bilan passif (détail)	13
2.6	Compte de résultat (détail)	14
3	<i>Annexe</i>	17
3.1	Annexe	18
4	<i>Déclaration et liasse fiscale</i>	28
4.1	2065 Impôt sur les sociétés	29
4.2	2065 bis	30
4.3	2050 Bilan actif	31
4.4	2051 Bilan passif	32
4.5	2052 Compte de résultat	33
4.6	2053 Compte de résultat (suite)	34
4.7	2054 Immobilisations	36
4.8	2055 Amortissements	37
4.9	2056 Provisions inscrites au bilan	38
4.10	2057 Etat des créances et dettes	40
4.11	2058-A Détermination résultat fisc.	41
4.12	2058-B Déicits prov. non deduct.	42
4.13	Prod. à recevoir charges à payer	43
4.14	Provisions non déductibles	44
4.15	2058-C Affectation du résultat	45
4.16	2059-A Détermin. plus moins-values	46
4.17	2059-B Affectation plus values C/T	47
4.18	2059-C Suivi des moins values L/T	48
4.19	2059-D Affectation plus values L/T	49
4.20	2059-E Détermination VA produite	50
4.21	2059-F Capital social	51
4.22	2059-G Filiales	53
4.23	Détail des charges constatées d'avance	54
4.24	2069-RCI Réductions et crédits d'impôts	55
4.25	DECLOYER - Mise à jour permanente des loyers	56



Plaquette

PARDON MY FRENCH

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Bilan)

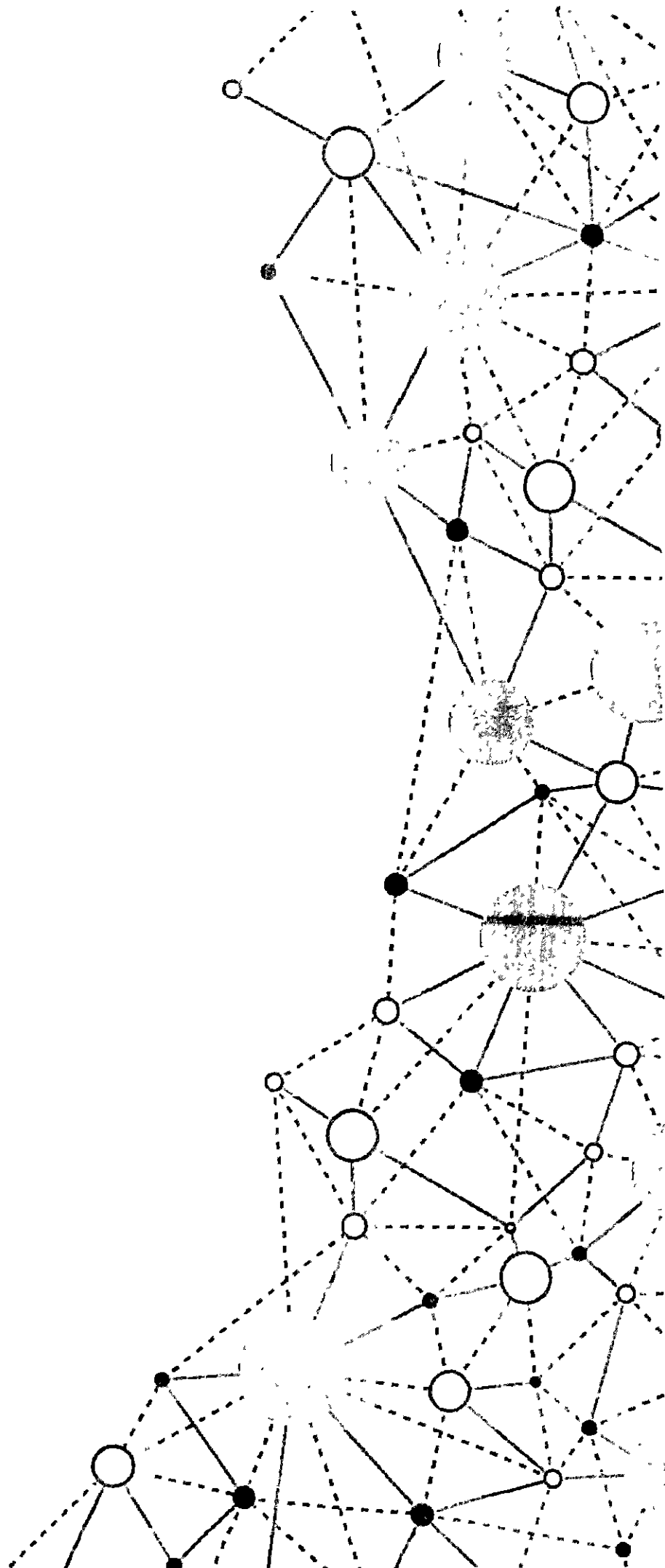
Sommaire

4.26 Annexe libre texte

57

PARDON MY FRENCH

Rapport





KPMG Entreprises
Bureau du Mans
40 bis, place de la République
CS 61639
72016 Le Mans Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)02 43 50 80 00
Télécopie : +33 (0)02 43 50 80 39
Site Internet : www.kpmg.fr

SAS Pardon My French
3, rue de la Rochefoucauld
75009 - PARIS

Le Mans, le 13 mars 2018

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 12 avril 2007, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la SAS Pardon My French, relatifs à la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 qui se caractérisent par les données suivantes :

— Total du bilan :	631 977 EUR
— Chiffre d'affaires :	1 454 778 EUR
— Résultat net comptable :	82 546 EUR

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Olivier Provost
Associé, Directeur Maine



PARDON MY FRENCH

Comptes annuels



PARDON MY FRENCH

N° SIRET : 44291393500031

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif			Exercice au 31/12/2017			Exercice précédent	
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2016	
Capital souscrit non appelé							
Actif Immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
		Frais de développement					
		Concessions, brevets et droits similaires	64 846	64 846			
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
		TOTAL	64 846	64 846			
		Terrains					
		Constructions					
	Immobilisations financières	Inst. techniques, mat. out. Industriels	301 549	211 299	90 250	113 504	
		Autres immobilisations corporelles					
		Immobilisations en cours					
		Avances et acomptes					
		TOTAL	301 549	211 299	90 250	113 504	
	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence					
		Autres participations	222 135	28 420	193 715	208 125	
		Créances rattachées à des participations	62 574	38 869	23 705	40 507	
		Titres Immob. de l'activité de portefeuille					
		Autres titres Immobilisés					
		Prêts					
		Autres Immobilisations financières	67 032		67 032	66 706	
		TOTAL	351 741	67 289	284 452	315 338	
Total de l'actif immobilisé			718 137	343 434	374 703	428 843	
Actif circulant		Stocks	Matières premières, approvisionnements				
			En cours de production de biens				
			En cours de production de services				
			Produits Intermédiaires et finis				
	Marchandises						
	Créances	TOTAL					
		Avances et acomptes versés sur commandes					
		Clients et comptes rattachés	220 274	89 945	130 329	116 760	
		Autres créances	11 167		11 167	54 462	
		Capital souscrit et appelé, non versé					
Divers	TOTAL	231 441	89 945	141 496	171 223		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)						
	Instruments de trésorerie	107 286		107 286	31 486		
	Disponibilités	107 286		107 286	31 486		
Charges constatées d'avance			8 491		8 491	48 685	
Total de l'actif circulant			347 219	89 945	257 274	251 396	
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des emprunts							
Écarts de conversion actif							
TOTAL DE L'ACTIF			1 065 357	433 379	631 977	680 239	
Renvois :							
(1) Dont droit au bail							
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des Immobilisations financières					62 574	21 000	
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						108 828	
Clause de réserve de propriété			Immobilisations	Stocks	Créances clients		

PARDON MY FRENCH

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif		Au 31/12/2017	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 40 000)	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	4 000	4 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	173 788	649
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en Instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	82 546	173 139
	Situation nette avant répartition	300 335	217 788
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		300 335	217 788
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	13 608	45 520
	Emprunts et dettes financières divers (3)	6 480	6 480
	Total	20 088	52 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 408	89 585
	Dettes fiscales et sociales	159 544	196 889
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Produits constatés d'avance	Autres dettes	111 601	123 976
	Instruments de trésorerie		
Total		311 551	410 450
Total des dettes et des produits constatés d'avance		331 642	462 450
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		631 977	680 239
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) dont emprunts participatifs	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	331 642	13 608
			448 842

PARDON MY FRENCH

Périodes 01/01/2016 31/12/2016 Durées 12 mois
01/01/2017 31/12/2017 12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	1 454 778		1 454 778	1 457 225
	Chiffre d'affaires net	1 454 778		1 454 778	1 457 225
	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			14 646	13 410
	Autres produits			2	2
	Total			1 469 426	1 470 638
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			558 078	542 563
	Impôts, taxes et versements assimilés			19 177	21 300
	Salaires et traitements			556 958	574 515
	Charges sociales			241 710	248 028
	Dotations • sur Immobilisations amortissements			23 253	25 480
	d'exploitation • sur actif circulant provisions			36 266	53 679
	Autres charges			90	6
	Total			1 435 535	1 465 573
	Résultat d'exploitation	A		33 891	5 065
Opér. commune	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			1 198	225 638
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			1 198	225 638
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			14 210	53 079
	Intérêts et charges assimilées (5)			1 329	2 439
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			15 539	55 518
	Résultat financier	D		-14 341	170 119
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		19 549	175 184

PARDON MY FRENCH

Périodes 01/01/2016 31/12/2016 Durées 12 mois
01/01/2017 31/12/2017 12 mois

* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 407	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	78 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	80 407	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		341
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	200	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	200	341
Résultat exceptionnel		F 80 207	-341
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H 17 210	1 704
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		82 546	173 139
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	Incidence après Impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	-970	2 359
	Incidence après Impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier		
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées	1 198	225 638
(5) Dont	Intérêts concernant les entités liées		

PARDON MY FRENCH

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2017	31/12/2016
Concessions, brevets, droits similaires		
20510000 CONCESSIONS,BREVETS,LOGICIELS	64 846,00	64 846,00
TOTAL	64 846,00	64 846,00
Amort. prov. concession, brevets, droits sim.		
28051000 AMORT. LOGICIELS	-64 846,00	-64 846,00
TOTAL	-64 846,00	-64 846,00
Autres immobilisations corporelles		
21810000 INSTAL GNRALES & AGENCEMENTS DIVERS	166 513,46	166 513,46
21830000 MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	92 084,10	92 084,10
21840000 MOBILIER DE BUREAU	42 952,20	42 952,20
TOTAL	301 549,76	301 549,76
Amort. prov. autres immob. corporelles		
28181000 AMORT. INSTAL GLES & AGENCEMENTS DIV	-82 975,75	-68 091,78
28183000 AMORT. MAT. BUREAU & INFORMATIQUE	-89 375,23	-85 366,80
28184000 AMORT. MOBILIER DE BUREAU	-38 948,20	-36 586,89
TOTAL	-211 299,18	-189 045,45
Autres participations		
28100000 TITRES DE PARTICIPATION	222 135,00	222 335,00
TOTAL	222 135,00	222 335,00
Prov. autres participations		
29610000 DEPRECIATION TITRES DE PARTICIPATIO	-28 420,00	-14 210,00
TOTAL	-28 420,00	-14 210,00
Créances ratt. à des participations		
28716000 CREANCES RATT. PARTICIPATIONS FY	61 378,00	77 738,00
26780000 INTERETS COURUS S/ CREANCES RATT.FY	1 198,00	1 838,00
TOTAL	62 576,00	79 576,00
Prov. créances ratt. participations		
29670000 PROV DEPRECIATION CREANCES RATT	-38 869,00	-38 869,00
TOTAL	-38 869,00	-38 869,00
Autres immobilisations financières		
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	87 032,95	66 706,99
TOTAL	87 032,95	66 706,99
Clients et comptes rattachés		
41110000 CLIENTS	58 838,94	165 472,81
41600000 CRÉANCES DOUTEUSES	107 934,25	0,00
41810000 CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	53 701,00	4 967,00
TOTAL	220 474,19	170 439,81
Prov. clients et comptes ratt.		
49100000 PROV. DEPRECIATION CREANCES	-89 945,00	-53 679,00
TOTAL	-89 945,00	-53 679,00
Autres créances		
40980000 RABAIS, REMISES, RISTOURNES À OBTENIR	4 509,14	1 814,00



Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Bilan)

Page : 12 / 57

PARDON MY FRENCH

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2017	31/12/2016
Capital		
10100000 CAPITAL	40 000,00	40 000,00
TOTAL	40 000,00	40 000,00
Réserve légale		
10610000 RESERVE LEGALE	4 000,00	4 000,00
TOTAL	4 000,00	4 000,00
Autres réserves		
10680000 AUTRES RESERVES	173 788,57	649,28
TOTAL	173 788,57	649,28
Emprunts et dettes auprès des éta de crédit		
16469000 EMPRUNT TRAVAUX 151KE	13 608,53	45 396,75
16884200 INTERETS COURUS NON ECHUS	0,00	124,00
TOTAL	13 608,53	45 520,75
Emprunts et dettes financières divers		
16500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	8 480,00	6 480,00
TOTAL	8 480,00	6 480,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40110000 FOURNISSEURS	29 133,56	78 589,75
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	11 275,33	10 995,25
TOTAL	40 408,89	89 585,00
Dettes fiscales et sociales		
42820000 PROVISION CONGES PAYES	14 205,00	17 919,00
42860000 PERSONNEL, CHARGES A PAYER	7 313,00	11 260,00
43100000 URSSAF	49 387,19	56 841,00
43730000 CAISSE RETRAITE COMPLEMENTAIRE	20 828,29	25 682,00
43731000 CAISSE RETRAIT SUPP. AXA	4 832,41	6 025,10
43732000 PREVOYANCE CADRE	1 228,42	1 514,88
43734000 MUTUELLE AXA	1 485,90	2 047,91
43784000 ORGANISMES AFDAS ET APDS	9 046,59	8 782,37
43820000 CHARGES SOCIALES / CONGES PAYES	5 866,00	7 528,00
43860000 ORGANISMES, CHARGES A PAYER	3 071,00	4 729,00
44400000 ETAT, IMPOT SUR LES SOCIETES	1 395,00	0,00
44551000 TVA A DECAISSER	9 473,00	20 147,00
44570000 TVA COLLECTEE 20 %	8 839,33	27 578,22
44584000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	8 950,00	828,00
44564100 TVA A REGULARISER	270,00	913,60
44820000 AUTRES CHARGES SOCIALES S/ PROV CP	538,00	665,00
44860000 AUTRES CHARGES FISCALES A PAYER	11 719,00	4 429,00
TOTAL	159 544,13	196 889,08
Autres dettes		
41970000 CLIENTS CREDITEURS	107 539,39	0,00
41980000 RABAIS, REMISES, RISTOURNES A ACCORDER	4 082,00	55 242,00
45710000 DIVIDENDES A PAYER	0,00	5 734,00
46720000 DEBITEUR DIVERS	0,00	63 000,00
TOTAL	111 621,39	123 976,00

PARDON MY FRENCH

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2017	31/12/2016	%
Production vendue (services)				
70600050	PRESTATIONS	1 355 055,65	1 368 162,78	-0.96
70600100	PRESTATIONS AUTRES SOCIETES	22 800,00	13 610,00	67.52
70810000	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	78 922,87	75 453,00	1.95
TOTAL		1 456 778,52	1 457 225,78	-0.17
Reprise amort. prov. et transferts de charges				
78118000	TRANSFERTS DE CHARGES EXTERNES	14 451,06	13 129,00	10.07
79124000	TRANSFERT DE CHARGES DE PERSONNEL	185,00	281,61	-30.78
TOTAL		14 636,06	13 410,61	9.21
Autres produits d'exploitation				
75800000	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	2,08	2,32	-10.34
TOTAL		2,08	2,32	-10.34
Autres achats et charges externes				
60611000	EAU	1 319,35	1 520,91	-13.25
60612000	ELECTRICITE ET GAZ (CONSUMMATION)	14 996,11	13 116,13	14.33
60631000	PETIT MATERIELS	2 915,97	2 931,13	-0.52
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	70,00	197,00	-64.47
60850000	FEUILLES XEROX	6 483,53	6 559,46	-1.48
81300000	LOCATIONS	335,98	327,86	2.48
81320000	LOCATION BUREAU	272 342,70	269 880,99	0.91
81352000	LOCATION PARC INFO XEROX	17 948,67	20 477,81	-12.35
61354000	LOCATION VEHICULES	42 327,60	42 678,14	-0.82
61356000	LOCATION FONTAINE A EAU	885,66	885,90	-0.03
61400000	CHARGES LOCATIVES & DE CO-PROPR.	28 549,96	29 007,09	-1.56
61510000	ENTRETIEN DES LOCAUX	31 478,72	33 078,96	-4.83
81530000	ENTRETIEN TRI PAPIER	1 760,00	1 400,00	25.71
61552000	ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	4 082,81	295,00	NS
81553000	SECURITE DES LOCAUX	855,68	801,44	8.77
61560000	MAINTENANCE	9 397,40	0,00	NS
61560010	MAINTENANCE INFORMATIQUE & PHOTOCOPI	30 663,50	31 541,20	-2.78
61560020	MAINTENANCE SYSTEME TELEPHONIE	0,00	120,00	-100
61600000	ASSURANCES	26 224,33	28 065,40	0.81
81720000	FRAIS DE DOSSIER	1 445,61	1 445,67	-0.02
61810000	DOCUMENTATION	1 063,20	829,00	28.25
82110000	INTERIMAIRES	7 954,76	0,00	NS
62261000	HONORAIRES EC -CAC	9 062,45	7 013,00	29.22
82262000	HONORAIRES AVOCAT	12 500,00	13 499,67	-7.41
62270000	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	714,13	206,06	246.56
62340000	CADEAUX	84,13	0,00	NS
62380000	INDEMNITES STAGIAIRES	0,00	3 351,60	-100
62510000	FRAIS DE DEPLACEMENTS	1 577,78	1 639,91	-3.79
62520000	CARTE ORANGE	1 659,00	1 921,50	-13.66
62570000	RECEPTIONS	1 096,98	1 482,13	-25.99
62600000	FRAIS POSTAUX	1 555,20	1 829,63	-15
62810000	TELEPHONE FIXE	4 102,06	4 277,18	-4.09
62613000	INTERNET	8 241,28	8 585,39	-4.01
62820000	TELEPHONE MOBILE	12 273,19	10 330,30	18.61
62700000	SERVICES BANCAIRES	2 873,86	2 673,93	7.48
62810000	COTISATIONS	225,00	235,00	-4.26
67228000	CH/EX.ANT/AUT.SERV.EXT	-970,00	2 359,38	-141.11
TOTAL		558 076,59	542 563,97	2.86
Impôts, taxes et versements assimilés				
83120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	3 962,05	3 828,42	3.54
83330000	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	5 084,58	5 322,62	-4.47
63380000	CHARGES FISCALES / CP	-127,00	336,00	-137.8
83511000	COTISATION FONCIERE DES ESES	1 674,00	1 759,00	6.54
63511200	COTISATION S/VALEUR AJOUTEE ESES	1 286,00	1 291,00	-0.39
63513000	AUTRES IMPOTS LOCAUX	0,00	1 690,00	-100
63514000	TAXE SUR VEHICULE DE SOCIETES	7 098,00	7 075,00	0.33



Compte de résultat (détail)

PARDON MY FRENCH

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2017	31/12/2016	%
TOTAL		19 177,33	21 300,04	-9,98
Salaires et traitements				
64110000	SALAIRES,APPOINTEMENTS, COMMISSIONS	523 990,09	542 147,83	-3,35
64120000	VAR CONGES PAYES	-3 714,00	3 472,00	-208,97
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	25 787,16	9 908,25	160,31
64140000	INDEMNITES, AVANTAGES DIVERS	889,13	0,00	NS
64140100	VAR AUTRES PRIMES A PAYER	-3 947,00	4 127,00	-195,64
64141000	GARANTIE PERTE D'EMPLOI	13 953,28	14 882,14	-6,12
64170000	AVANTAGE EN NATURE	31 983,28	33 775,16	-5,31
64180000	REPRISE AVANTAGE EN NATURE	-31 983,28	-33 775,16	-5,31
TOTAL		55 959,63	57 515,77	-3,08
Charges sociales				
64510000	COTIS. URSSAF	141 552,39	140 208,28	0,98
64530000	COTIS. CAISSE RETRAITE	62 751,32	62 752,27	-0,01
64531000	COTIS. RETRAITE SUPPLEMENTAIRE AXA	23 822,72	24 304,80	-1,98
64532000	COTIS. PREVOYANCE	5 945,21	6 007,01	-1,03
64534000	COTIS. MUTUELLE AXA	3 566,18	3 705,00	-3,75
64540000	COTIS. ASSEDIC	6 793,04	7 740,95	13,59
64558000	VAR.CH. SOCIALES S/ CP et AUTRES CH	-1 560,00	1 458,00	-207
64558100	VAR CHARGES SOCIALES S/ PRIMES A PAYER	-1 658,00	1 570,00	-205,61
64700000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL TR	4 901,35	4 877,00	0,5
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	1 030,03	1 046,44	-1,57
64910000	PRODUITS CICE	-7 434,00	-5 641,00	31,79
TOTAL		241 710,22	248 028,55	-2,55
Dot. amort. sur immobilisations				
68111000	DOTAT* AMORT IMMO INCORPORELLES	0,00	344,02	-100
68112000	DOTAT* AMORT IMMO CORPORELLES	23 253,73	25 138,41	-7,49
TOTAL		23 253,73	25 482,43	-8,74
Dot. prov. sur actif circulant				
68174000	DOTAT* PROV. DEPREC. CREANCES	36 266,00	53 679,00	-32,44
TOTAL		36 266,00	53 679,00	-32,44
Autres charges d'exploitation				
65800000	CHARGES DIVERSES DE GEST* COURANTE	90,60	6,09	NS
TOTAL		90,60	6,09	NS
Produits financiers de participation				
76110000	REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION	0,00	224 000,00	-100
76170000	REVENUS DES CREANCES RATT. PARTICIP	1 188,00	1 838,00	-26,86
TOTAL		1 188,00	225 838,00	-99,47
Dotations financières amort. prov.				
68660000	DOTATION PRDV. DEPREC. FINANCIERS	14 210,00	53 079,00	-73,23
TOTAL		14 210,00	53 079,00	-73,23
Intérêts et charges assimilées				
68110000	INTERETS S/ EMPRUNTS	1 329,58	2 439,54	-45,5
TOTAL		1 329,58	2 439,54	-45,5
Produits exceptionnels op. gestion				
77180000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 407,04	0,00	NS
TOTAL		2 407,04	0,00	NS

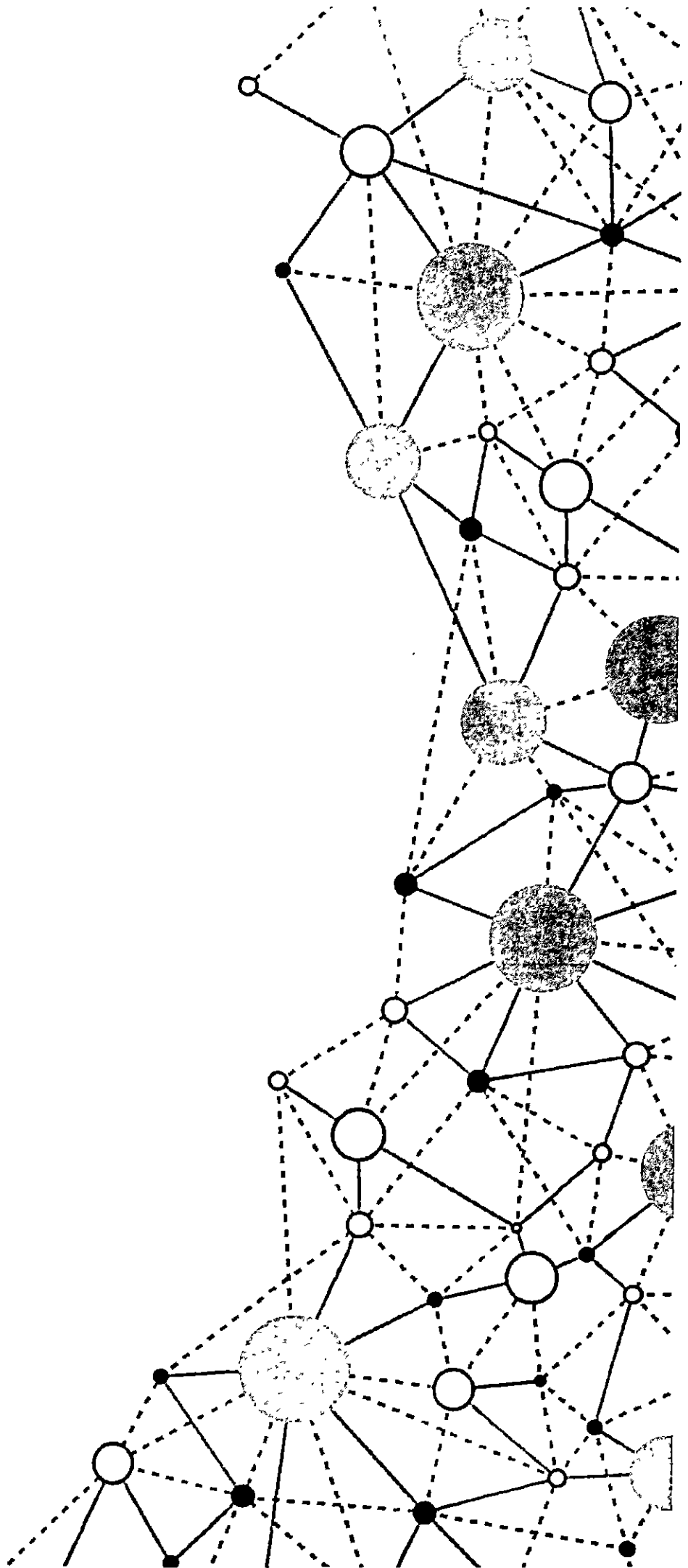


Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Bilan)

Page : 16 / 57

PARDON MY FRENCH

Annexe





SAS PARDON MY FRENCH

**Annexe de base aux
comptes de l'exercice
clos-le 31/12/2017**

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1. Événements principaux.....	2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables	2
2. Informations relatives au bilan	3
2.1. Actif	3
2.1.1. Immobilisations incorporelles.....	3
2.1.2. Immobilisations corporelles.....	3
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice.....	3
2.1.3. Immobilisations financières	3
2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations	4
2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	4
2.1.4. Produits à recevoir	4
2.1.5. Créances	5
2.2. Passif.....	6
2.2.1. Capitaux propres	6
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres.....	6
2.2.1.2. Capital.....	6
2.2.2. Dettes financières et autres dettes	7
2.2.3. Charges à payer	7
3. Informations relatives au compte de résultat	8
3.1. Chiffre d'affaires	8
3.2. Résultat exceptionnel.....	8
4. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).....	9

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

La société Pardon My French a cédé ses actions de la société You talking to Me pour un montant de 78 000 €.

Les titres de participation de la société FontYou ont été dépréciés à hauteur de 100 % tout comme la créance client. Ces dépréciations engendrent des dotations aux provisions pour dépréciation d'un montant total de 50 476 €.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

Il n'y a pas eu de mouvement sur l'exercice.

2.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence				-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence, ci-dessus)				200
Créances rattachées à des participations				16 802
Autres titres immobilisés				-
Prêts et autres immobilisations financières		326		-

2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations

✓ Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (> de 50 % capital détenu)	Capital	Rés. & report avant affectation	Quote-part %	Dividendes	Valeurs comptables des titres détenus		CAHT	Résultats	Créances rattachées	
					Brute	Nette			Brute	Nette
SAS quatre	148 715 €	595 197 €	100%	0	193 715 €	193 715 €	4 190 786 €	269 564 €	0	0
Observation :										

Participations (10 à 50 % capital détenu)	Capital	Rés. & report avant affectation	Quote-part %	Dividendes	Valeurs comptables des titres détenus		CAHT	Résultats	Créances rattachées	
					Brute	Nette			Brute	Nette
SAS FONTYOU	236 470 €	-399 988 €	12,02%	0	28 420 €	0 €	94 700 €	-315 258 €	62 574 €	23 705 €
Observation :										

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTERETS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	1 198
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	53 701
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	4 509
Divers	-
TOTAL	69 408

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		62 574	62 574	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		67 033	-	67 033
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		107 934	107 934	-
	Autres créances clients		112 340	112 340	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		220	220	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	6 328	6 328	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		4 619	4 619	-
Charges constatées d'avance		8 492	8 492	-	
TOTAL			389 540	302 507	67 033

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	40 000	-	-	40 000
Primes, réserves et écarts	4 649	173 139	-	177 789
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	173 139	82 546	173 139	82 546
Autres	-	-	-	-
TOTAL	217 789	255 686	173 139	300 335

2.2.1.2. Capital

Le capital est composé de 4 000 actions de 10 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A + d'1 à l'origine	13 609	13 609	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	6 480	6 480		-
Fournisseur et comptes rattachés	40 409	40 409	-	-
Personnel et comptes rattachés	21 518	21 518	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	95 842	95 842	-	-
Impôts sur les bénéfices	1 395	1 395	-	-
TVA	28 532	28 532	-	-
Autres impôts et taxes	12 257	12 257	-	-
Autres dettes	111 601	111 601	-	-
TOTAL	331 643	331 643		

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	14 205
Charges sociales provisionnées	5 966
Charges fiscales provisionnées	538
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	11 275
RRR à accorder, avoirs à établir	4 062
Participation des salariés	-
Personnel	7 313
Sécurité sociale	3 071
Autres charges fiscales	11 719
Divers	-
TOTAL	58 749

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises			
Productions vendues :			
- Biens	-	-	-
- Services	1 454 778	-	1 454 778
Chiffre d'affaires net	1 454 778	-	1 454 778

3.2. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 80 207 €. Il est composé principalement du prix de cession des actions You talking to me (78 000€).

4. **Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)**

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 7 434 €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel. Au bilan, il a été imputé en moins du poste IS à payer en Dettes sociales et Fiscales.

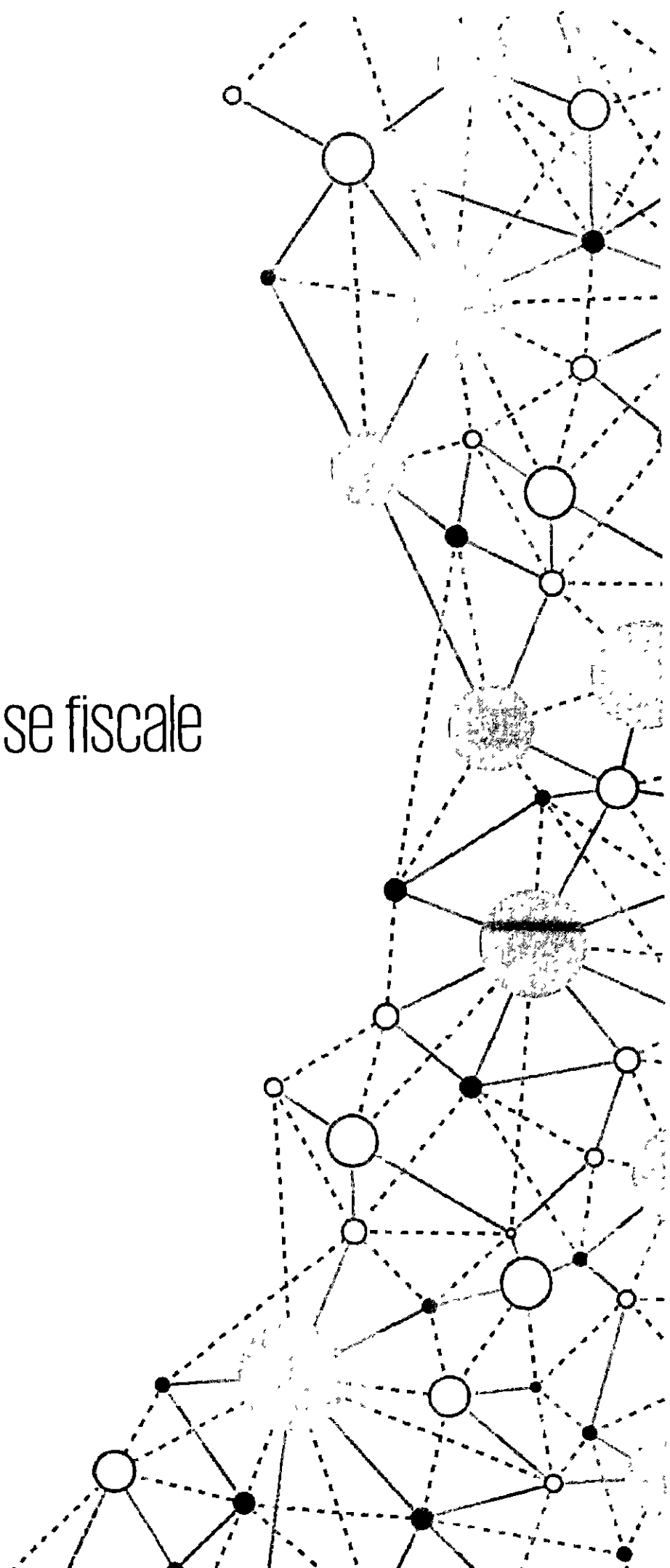
Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être utilisé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société. Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement à l'amélioration de notre fonds de roulement.



PARDON MY FRENCH

Déclaration et liasse fiscale





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Tambour à date de service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration paya par pays n° 2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS PARDON MY FRENCH			
SIRET	4 4 2 9 1 3 9 3 5 0 0 0 3 1	MEL:	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
3 Rue de la Rochefoucauld			
75009 PARIS			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Activités des agences de publicité	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	40378	Bénéfice imposable à 15%	38120	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		63590	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
KPMG	
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu:
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature:

Nº 2065 bls-SD

Familial obligations

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

31122017

SAS PARDON MY FRENCH

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(a)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SAS PARDON MY FRENCH		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 3 Rue de la Rochefoucauld 75009 PARIS		Durée de l'exercice précédent : 12	
Numéro SIRET : 4 4 2 9 1 3 9 3 5 0 0 0 3 1		Neant ☐	
		Exercice N clos le : 31/12/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (D)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BII	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : Exclure des actions propres de la société et des actions détenues par la société à titre de garantie ou de participation)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régulation	Frais d'émission d'emprunt à (caler)	CW	
	Pertes de remboursement des obligations	CM	
	Écarts de conversion en actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Remon. (I) D et émis au bal :		CP	62574
(3) Part à plus d'un an :		CR	
Classe de dette de période :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SAS PARDON MY FRENCH		Néant ☐		
				Exercice N 31122017		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse : 40000...)			DA	40000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Écart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (dont réserve spéciale des participations pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* C)			DG	173788	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	82546	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	300335	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances condamnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	13608	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs B)			DV	6480	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	40408	
	Dettes fiscales et sociales			OY	159544	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			OZ		
Compte régularisé	Autres dettes			EA	111601	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	331642		
Écart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	631977		
REVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Reserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Reserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	331642	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS PARDON MY FRENCH				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB			FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
			services *	FG	1454778	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1454778	FK		FL	1454778	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	14646		
	Autres produits (I) (11)				FQ	2		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1469426	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	558078	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	19177	
	Salaires et traitements *					FY	556958	
	Charges sociales (10)					FZ	241710	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	23253	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	36266
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	90	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1435535	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	33891		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1198	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	1198		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	14210	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1329	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	15539	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-14341		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	19549		

Désignation de l'entreprise SAS PARDON MY FRENCH		Neant ☐		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2407	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	78000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	80407	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	200	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	200	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	80207	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	17210	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1551031	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1468485	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	82546	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont			
	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont			
	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	-970	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1198	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)	HX		
	(ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)	BC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	14646	
	(10) Dont consommations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et consommations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Total des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Détail en annexe	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Total des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
Détail en annexe	Charges antérieures	Produits antérieurs		

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Annexe 2053

Désignation de l'entreprise : SAS PARDON MY FRENCH

Exercice N, clos le : 31/12/2017

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	200
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	200
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	2407
Produits des cessions d'éléments d'actif	78000
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	80407
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	-970
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	-970
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Dénomination de l'entreprise		SAS PARDON MY FRENCH		31122017		Néant ☐		
CAORE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		IX	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	64846	KJ	
CORPORELLES	Terrains				KG		KI	
	Constructions	Sur sol propre	19		KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	MI		KM		KN	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	19	MD	MP		MQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			19	MS		MT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			KV	166513	KW	
		Matériel de transport			KY		KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	135036	LC	
	Emballages récupérables et divers				LD		LE	
	Immobilisations corporelles en cours				LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LM	
	TOTAL III				LN	301549	LO	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8H
		Autres participations				8U	301711	8V
Autres titres immobilisés				1P		1R		
Prêts et autres immobilisations financières				1F	66706	1U		
TOTAL IV				1Q	368417	1S		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	734813	OI	325	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		IX	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		IX	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MB	
		Sur sol d'autrui			IR		ML	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IJ		MM	
		Matériel de transport			IV		MP	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IX		MS	
	Emballages récupérables et divers				IX		MT	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		NA	
	Avances et acomptes				NF		NI	
	TOTAL III				NY		NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		M7
		Autres participations				IO	17002	MY
Autres titres immobilisés				II		2C		
Prêts et autres immobilisations financières				IC	67032	2I		
TOTAL IV				IB	17002	NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				IK	17002	OL	718137	

Désignation de l'entreprise		SAS PARDON MY FRENCH				31122017		Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	64846	PF		PG		PH	64846
TOTAL I									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	66091	QE	16883	QF		QG	82975
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	121953	QM	6369	QN		QO	128323
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	188045	QV	23253	QW		QX	211299
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	252891	ØP	23253	ØQ		ØR	276145
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISSES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode de dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode de dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
TOTAL I									
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL II									
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. géol., agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol., agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL IV									
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général sans verse (NP + NQ + NR)	NW	Total général sans verse (NS + NT + NU)		NY	Total général sans verse (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise: SAS PARDON MY FRENCH		31122017		Néant ☐				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
	1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	03	DI	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes réparations	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		- titres de participation	9U	14210	9V	14210	9W	28420
		- autres immobilisations financières (1)*	06	38869	07		08	38869
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		
	Sur comptes clients	6T	53679	6U	36266	6V	89945	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		
	TOTAL III	7B	106758	TV	50476	TZ	157234	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	106758	UB	50476	UC	157234	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	36266	UF				
	- financières	UG	14210	UH				
	- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I 5° du CGI					10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision								
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI								

**DÉTAIL DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION
DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

SAS PARDON MY FRENCH

31122017

[illegible]

Designation de l'entreprise : SAS PARDON MY FRENCH				31122017		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	62574	UM	62574	UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	67032	UV		UW	67032			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	107934		107934					
	Autres créances clients		UX	112339		112339					
	Créance représentative de titres (provision pour dépréciation des prêts ou remis en garantie *)		UO								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	220		220					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6328		6328					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4619		4619					
	Charges constatées d'avance		VS	8491		8491					
	TOTAUX			VT	369540	VU	302507	WV	67032		
	REVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	13608		13608						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	6480		6480						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	40408		40408						
Personnel et comptes rattachés		8C	21518		21518						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	95841		95841						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1395		1395						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	28532		28532						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12257		12257						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	111601		111601						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	331642	VZ	331642					
REVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	31788	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS PARDON MY FRENCH		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant ☐		Exercice N. clos le : 13/11/2012 01/17		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WA 82546			
			de son conjoint		WB			
			moins part déductible *		WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE 7098	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))		RI		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XV	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	17210	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 321-3 et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ 42668	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les P.M. (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	WR 149522	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV 63590
			- imposées au taux de 0 %					WH
			- imposées au taux de 19 %					WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	WZ	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							XA
	Majoration d'amortissement *							ZY
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - Opérations d'entreprises en difficulté ou départ	K9	Entreprises nouvelles (44 ans)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 quater A)	L5	XP
		Pôle de croissance et hors CILE (Art. 44 quater C)	L6	Société investissements innovants (art. 208 C)	K3	Zone de construction de la défense (ou équivalent)	PA	
		ZPE-TE (Art. 44 octet et octet A)	QV	Société d'investissement à dynamisme (art. 44 quater D)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quater D)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)			PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	0	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XS	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XG 7434	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (II moins II)	XI	78498	XH 71024	
				déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XO	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	78498		

Désignation de l'entreprise : SAS PARDON MY FRENCH		31122017		N°ant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis A1 1° du CGI, dotations de l'exercice			ZT	20709	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis A1 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTALIX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations
	L1		Montant net à la fin de l'exercice

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. 13113-1 et 13211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐
---	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PRODUITS A RECEVOIR
CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : SAS PARDON MY FRENCH

Exercice N clos le : 31122017 Annexe 2058 D - Cadre II

	MONTANT A L'OUVERTURE		112889			
	MONTANT UTILISÉ		112889			
	MONTANT RÉSIDUEL					
	MONTANT COMPTABILISÉ		58149			
	MONTANT A LA CLÔTURE		58149			
PRODUITS A RECEVOIR	LIBELLÉ		POSITION A LA CLÔTURE T.T.C.	CHARGES DÉDUCTIBLES		CHARGES NON DÉDUCTIBLES
				CHARGES A PAYER DÉDUCTIBLES	CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES HORS TAXES	
	CONGÉS A PAYER	Congés provisionnés	14205	14205		
		Charges sociales provisionnées	5966	5966		
		Charges fiscales provisionnées	538	538		
		SOUS-TOTAL	20709	20709		
	INTÉRÊTS COURUS	Immob.fin., emprunts et assimilés				
		Participations groupes				
		Participations hors groupes				
		Sociétés en participation				
		Clients, fournisseurs				
		Associés				
		Banques et val.mob.de placement				
		Concours bancaires courants				
4509	RRR à obtenir, fact.et avoirs à recevoir		11275	11275		
53701	RRR à accorder, fact.et avoirs à établir		4062	4062		
	Participation des salariés					
	Personnel		7313	7313		
	Sécurité sociale		3071	3071		
	Etat		11719	11719		
	Produits et charges externes diverses					
59408	TOTAL		58149	58149		

**BIENS EN LOCATION
SUIVI DES AMORTISSEMENTS**

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

Annexe 2058-B
cadre II

Exercice N clos le : 31122017

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
QUOTE-PART PV TAUX ZERO	9336		
Loyers véhicules nd	33332	CICE	7434
TOTAL WQ	42668	TOTAL XG	7434

Designation de l'entreprise : SAS PARDON MY FRENCH										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
					- Autres réserves	ZD	173139						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	173139		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	173139		Report à nouveau	ZG							
										TOTAL II		ZH	173139
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 362391									XQ	362391		
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	7954		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	22276		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES									ST	165455		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	558078		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CIL, CVAE									YW	3160		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									9Z	16017		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									VX	19177		
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	274338		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	97626		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DAIS de 2016) *									ØB	582650		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)									YP	7		
	- Effectif affecté à l'activité artisanale									RL			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%		
	- Numéro de centre agréé * XP									- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 c. l. us									RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 10 % JL								
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 10 % JO								
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats sont l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS PARDON MY FRENCH						Neant ☐		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en France* (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)		
I - Immobilisations*	1 IMMOB. INCORPORELLES							
	2 PROPRIÉTÉ INDUST.							
	3 TERRAINS, CONSTRUCT.							
	4 MATÉRIELS OUTIL.							
	5 FINANCIÈRES	200				200		
	6 DIVERSES							
	7 TITRES PLACEMENT							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente (1)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (2)	Court terme (3)	Long terme (4)			Plus-value taxable à 19 % (1) (5)	
				19 %	15 % ou 16 %	0 %		
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5	78000	77800				77800	
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+					
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+					
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+					
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+					
	17 Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux (depuis moins de deux ans)							
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						14210	
	20 Divers (détail à donner sur une note annexée)							
	CADRE A - plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (2)) (6)							63590
	CADRE B - plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (2)) (7)							
	CADRE C - plus-values taxable à 19 % (8)			(A)	(B)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 234 bis JA, 208 C et 210 F du CGI

[illegible]

Dénomination de l'entreprise : **SAS PARDON MY FRENCH**

Néant ☒

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rapport de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ¹ ou 16% ²	
Grands plus-values de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a series 0 bis du CGI) ³	
Grands plus-values de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a series 0 du CGI) ⁴	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
(1)		(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déclarer à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter $\text{col (7)} = \text{col (2)} + \text{col (4)} - \text{col (6)}$
		À 19 %, 16,5% ¹ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a series 0 du CGI) ³	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a series 0 bis du CGI) ⁴	À 15 % ou à 16,5 % ²	
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(7)
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déclarer à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

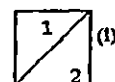
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS PARDON MY FRENCH		Ncanti ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (3)		
		donnant lieu à complément d'impôt (1)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (2)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dénomination de l'entreprise : SAS PARDON MY FRENCH		Néant ☐	
Si l'entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe			
L'exercice ouvert le : 0 1 0 1 2 0 1 7 et clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7 Durée en nombre de mois 1 2			
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC		1454778
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur de ses charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		2
Transferts de charges à rattachés et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		14451
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	OT		
TOTAL 1	ON		1469231
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	OV		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		225206
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		90
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.L.P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ		225297
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OK	1243933
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329 - CVAE-SD et 1329 D1/4)	SA		1243933
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO-ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	SB	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	SC		1469229
Période de référence	SD	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1
Date de cessation	SE		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant de plus complets prescriptions (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OL, portées en ligne OL.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-SD.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET

44291393500031

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS PARDON MY FRENCH

ADRESSE (voie) 3 Rue de la Rochefoucauld

CODE POSTAL 75009

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

4000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique REGURON Prénom(s) Bertrand
Nom marital REGURON % de détention 33,34 Nb de parts ou actions 1334
Naissance : Date 20041974 N° Département 94 Commune VINCENNES Pays FR
Adresse : N° 6 Voie rue Jean du Bellay
Code Postal 75004 Commune PARIS Pays FR

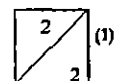
Titre (2) Nom patronymique BELLANGER Prénom(s) Anthony
Nom marital BELLANGER % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 1333
Naissance : Date 10061977 N° Département 72 Commune LE MANS Pays FR
Adresse : N° 10 Voie Rue Fromentin
Code Postal 75009 Commune Paris 9E Arrondissement Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



N° 2 ☐

EXERCICE CLOS LE 13/11/2017

N° SIRET

44291393500031

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS PARDON MY FRENCH

ADRESSE (voie) 3 Rue de la Rochefoucauld

CODE POSTAL 75009

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

4000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique VINCENS Prénom(s) Grégory
 Nom marital VINCENS % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 1333
 Naissance : Date 20021976 N° Département 81 Commune ALBI Pays FR
 Adresse : N° 81 Voie Rue Nollet
 Code Postal 75017 Commune PARIS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.



(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31 12 2017

N° SIRET 44291393500031

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS PARDON MY FRENCH

ADRESSE (voie) 3 Rue de la Rochefoucauld

CODE POSTAL 75009

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

15

2

Forme juridique SAS Dénomination QUATRE

N° SIREN (si société établie en France) 484085550

% de détention 100,00

Adresse : N° 3 Voie Rue rue de la Rochefoucauld

Code Postal 3 Rue rue

Commune

Pays

Forme juridique SAS Dénomination FONT YOU

N° SIREN (si société établie en France) 789478229

% de détention 12,02

Adresse : N° 3 Voie Rue de la Rochefoucauld

Code Postal 3 Rue de la

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Télé. 01 40 00 00 00

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

4/1.

31122017

[illegible]

Désignation de la société : SAS PARDON MY FRENCH

Date de clôture : 31122017

Régime de groupe

Désignation de la société tête de groupe

PME au sens communautaire ☒

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DISPENSES DE DECLARATION FISCALE	
Crédit d'impôt	Montant
Compétitivité et emploi	7434

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
	Dont préfinancement	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	106197
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultat de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT «Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

DECLARATIONS DES LOYERS PROFESSIONNELS

**IDENTIFICATION DE LA SOCIETE DECLARANTE**

Déclaration des loyers au 1er Janvier de l'année

2017

N° SIREN

442913935

Dénomination de l'entreprise

SAS PARDON MY FRENCH

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFiP)

Référence

75109036321664

Voie

0003 RUE DE LA ROCHEFOUCAULD

Invariant

751090363216

Batiment/Entrée/Etage

A-01-00

ROF

CFE3

Code postal

75009

Ville

PARIS 09

Top sous sol

☐

Top Parking

☐

Occupation

En totalité

Propriétaire :

Siren

400935920

Nom

5710 FINANCE

MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

Nouveau propriétaire

Siren

Titre/F Juridique

Nom

Prénom

Loyer

Mode occupation

LOC

Montant loyer annuel

270988

Date de fin d'occupation

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFiP)

Référence

Voie

Invariant

Batiment/Entrée/Etage

A-01-00

ROF

Code postal

Ville

Top sous sol

☐

Top Parking

☐

Occupation

Propriétaire :

Siren

Nom

MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

Nouveau propriétaire

Siren

Titre/F Juridique

Nom

Prénom

Loyer

Mode occupation

Montant loyer annuel

Date de fin d'occupation

ANNEXES LIBRES TEXTE

1/1

SAS PARDON MY FRENCH

31122017

☒ Ce document contient une mention expresse

En application de l'article 11 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, le taux de 28 % s'applique aux PME mentionnées au b de 1 de l'article 219 du CGI aux bénéfices réalisés pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2017 à la fraction des bénéfices supérieure à 38 120 € et inférieure ou égale à 75 000 €

Base 33.33 % : 3 498 € - base 28 % : 36 880 € - base 15 % : 38 120 €

Fusion 4UATRE – PARDON MY FRENCH : Calcul de parité

Valeur de la société PARDON MY FRENCH au 31 12 2017 :

Valeur des titres = 2 631 500 € pour 4 000 actions

Soit 657.87 euros par action.

Valeur de la société 4UATRE au 31 12 2017 :

Valeur des titres = 2 524 880 € pour 148 715 actions

Soit 16.98 euros par action.

Rapport d'échange : $657.87 \text{ €} / 16.98 \text{ €} = 38.74$ arrondi à 39.

Soit 39 titres de 4UATRE pour 1 titre de PARDON MY FRENCH.